

*l'Anti*capitaliste

N°105 | AVRIL-MAI 2019 | 4€

la revue mensuelle du **NPA**



MACRON, PRÉSIDENT DU TOUT-RÉPRESSIF



AUX ORIGINES ÉCONOMIQUES DU
MOUVEMENT POPULAIRE ALGÉRIEN



L'UNION EUROPÉENNE
DANS L'IMPASSE



COMPRENDRE LES PROJETS DE
BLANQUER POUR LES COMBATTRE

Sommaire

EDITORIAL

Manu Bichindaritz Macron dans la nasse des européennes ? **P3**

PREMIER PLAN

Régine Vinon Haïti : manifestations contre la misère et la corruption **P4**

Lucien Sanchez L'Union européenne dans l'impasse **P6**

Raphaël Greggan Comprendre les projets de Blanquer pour mieux les combattre **P9**

Collectif Inondations massives en Iran **P13**

M. S. Akrou Aux origines économiques du mouvement populaire algérien **P15**

DOSSIER

Julien Salingue Macron, Gramsci et le violence d'État **P18**

Ugo Palheta Quand les bourgeoisies démantèlent la « démocratie bourgeoise » **P20**

Roseline Vachetta De l'état d'urgence à la guerre contre les opposantEs **P23**

Alain Brossat Eyes wide shut : Nicole Belloubet et la prison pénitentiaire **P25**

Philippe Blanchet L'État face aux contestations politiques, de Vanessa Codaccioni **P27**

SM et SAF Sur la dimension juridique et judiciaire de l'autoritarisme macronien **P29**

ENTRETIEN

Alain Bih « La "mondialisation" n'est pas le point d'arrivée mais le point de départ du capitalisme » **P31**

CULTURE

Philippe Cyrroulnik Rouge : l'art au pays des soviets **P33**

LECTURES

Jean-Paul Petit *Le Piège américain*, de Frédéric Pierucci (avec Mathieu Aron) **P35**

FOCUS

Manon Boltansky Restauration de Notre-Dame : précipitation... et inquiétudes **P36**

Retrouvez notre revue sur sa page du site national du NPA : <http://npa2009.org/publications-mpa/revue>. Les articles du dernier numéro y sont mis en ligne progressivement au cours du mois, tandis que l'ensemble des numéros précédents y sont téléchargeables en format pdf.

Illustration de Une:
Photothèque rouge-Martin Noda.

À nos lecteurs et lectrices

En raison de l'actualité sociale chargée, de l'investissement du NPA et de ses militantEs dans les mobilisations en cours et de nos (trop) faibles moyens humains, nous avons pris trop de retard pour sortir le numéro de *l'Anticapitaliste* mensuel daté d'avril 2019. Le présent numéro est donc un numéro d'avril-mai. Nous vous présentons toutes nos excuses, et nos abonnéEs ne seront évidemment pas pénalisés par ce contretemps.

La rédaction



Photothèque rouge - Damien Vergne.



S'ABONNER

PAR CHEQUE

à l'ordre de : NSPAC 2, rue Richard-Lenoir - 93100 Montreuil Cedex
France et DOM-TOM

Tarif standard		
Revue mensuelle	6 mois 22 euros	1 an 44 euros
Revue + Hebdo	6 mois 50 euros	1 an 100 euros
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires		
Revue mensuelle	6 mois 18 euros	1 an 36 euros
Revue + Hebdo	6 mois 38 euros	1 an 76 euros

Etranger

Joindre la diffusion au 01 48 70 42 31 ou par mail :
<http://www.diffusion.presse@npa2009.org>.

PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

En complétant et retournant la formule publiée dans l'hebdomadaire et également disponible sur : <http://www.npa2009.org/content/abonnez-vous>

Tarif standard	
Revue + Hebdo	25 euros par trimestre
Tarif jeunes/ chômeurs/ précaires	
Revue + Hebdo	19 euros par trimestre

l'Anticapitaliste

la revue mensuelle du NPA

Comité de rédaction :

Antoine Larrache, Laurent Ripart, Julien Salingue,
Virginia de la Siega, Régine Vinon, Henri Wilno.

Pour contacter la rédaction :

redaction@npa2009.org

Directeur de la publication :

Julien Salingue

Diffusion :

01 48 70 42 31 – diffusion.presse@npa2009.org

Administration :

01 48 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir 93108 Montreuil Cedex

Commission paritaire :

0519 P 11509

Numéro ISSN :

2269-370X

Société éditrice :

Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de
communication
SARL au capital de 3 500 € (durée 60 ans)

Tirage :

3 000 exemplaires

Maquette et impression :

Rotographie, Montreuil-sous-Bois
Tél. : 01 48 70 42 22
Fax : 01 48 59 23 28
Mail : rotoimp@wanadoo.fr

Macron dans la nasse des européennes ?

PAR MANU BICHINDARITZ

Le numéro est pourtant bien rôdé... Jeudi 9 mai, à peine plus de deux semaines avant le scrutin, Macron profitait d'un sommet européen en Roumanie pour se lancer (enfin ?) dans la campagne des européennes, s'affirmant « prêt à tout » pour empêcher le Rassemblement national d'arriver en tête dans les urnes le dimanche 26 mai. La fin d'un secret de polichinelle sur qui dirige vraiment la campagne électorale – bien à la peine – du parti présidentiel, mais surtout un véritable piège que Macron entend refermer sur des électeurs en panique... et qui, au final, pourrait surtout se refermer sur lui-même.

En voulant se poser en rempart – qu'il n'est pas – Macron pense pouvoir instrumentaliser un danger mortel – qui est lui bien réel. Car l'état des lieux à l'échelle européenne est pour le moins sombre, pour ne pas dire brun... Certes « seulement » deux pays sont à proprement parlé dirigés par des seuls partis d'extrême droite, nationalistes et xénophobes : la Hongrie et la Pologne. Mais à ce triste constat, il ne faut pas oublier d'ajouter que ces courants nauséabonds existent aussi au sein de coalitions de droite dure exerçant actuellement le pouvoir dans une dizaine de pays, et non des moindres : Italie, Autriche, République tchèque, Bulgarie, pays baltes, Finlande, etc. Et les percées électorales récentes, dans des pays prétendument vaccinés contre cette peste au vu de leur histoire contemporaine (l'AfD en Allemagne et Vox dans l'État espagnol), sonnent comme autant de menaces contre les libertés démocratiques, le mouvement ouvrier, le progrès social...

Ici, le Rassemblement national n'a pas grand-chose à dire ou à faire, se payant même le luxe d'entretenir le flou sur son projet européen. Une Europe des « coopérations librement consenties », dans laquelle chaque État serait libre d'appliquer ou non la règle communautaire ? Avec ou sans l'Union européenne ? Frexit or not Frexit ? Pour le RN, aucun besoin de clarification tant cette campagne se déroule largement sur son terrain de prédilection : l'inquiétude pour l'avenir, le sentiment de peur. Peur de la précarité, des lendemains de plus en plus incertains... et surtout des étrangerEs, traditionnels boucs émissaires ! Il peut se contenter de dénoncer le mépris du pouvoir pour les classes populaires, qu'incarne à merveille Macron et ses hommes de main du gouvernement face au mouvement des Gilets jaunes, se gardant bien de parler de sa propre politique sociale et économique libérale. Marine Le Pen n'a plus alors qu'à répondre « Chiche ! » aux coups de menton d'un Macron qui pense pouvoir transformer l'échéance électorale en référendum anti-RN... alors qu'il contribue lui-même à en faire un référendum anti-Macron !

Car la prétendue digue construite pour endiguer l'extrême droite est une illusion, mais surtout un piège mortel. Macron entend jouer cette carte pour se (re)construire une base sociale, à cette étape essentiellement électorale, bien mise à mal avec la politique pour les ultra-riches mise en œuvre depuis deux ans et la colère sociale de ces six derniers mois sur les ronds-points et dans les rues.



C'est une illusion, car toute sa politique, en particulier celle totalement criminelle menée sur le terrain de l'immigration, démontre l'exact contraire. Sans revenir sur tout les épisodes de ces derniers mois (le refus symbolique d'accueillir les quelques dizaines de réfugiés de l'Aquarius est encore dans toutes les mémoires), les bégaiements et pseudo-maladresses de la tête de liste Nathalie Loiseau trahissent l'essentiel. « *Personne ne doit rentrer en Europe s'il n'y est pas invité* », déclarait encore il y a quelques jours celle qui, ex-soutien du GUD dans sa jeunesse, pense pouvoir relancer sa campagne en surfant sur la thématique qui nourrit justement l'extrême droite...

C'est surtout une piège mortel : dans une logique binaire, en voulant transformer ce scrutin en référendum (pour ou contre le Rassemblement national, « détruire l'Europe ou la sauver », comme le dit l'un de ses proches conseillers), Macron ouvre en retour une logique infernale qui ne peut, dans le rapport de forces électoral actuel, que nourrir une forme de « vote utile » anti-Macron : le bulletin RN ! En témoignent les récentes déclarations d'une figure des Gilets jaunes, Jérôme Rodrigues (« *Un vote anti-Macron, quitte à ce qu'il finisse deuxième, qu'il redescende un petit peu d'un étage, qu'il redevienne un petit peu terre à terre et qu'il vienne nous servir nous plutôt que les plus riches* »), qui pourtant s'est toujours tenu à distance des ambiguïtés nationalistes et réactionnaires qui irriguent un secteur du mouvement.

Ce n'est donc pas dans les urnes que nous combattons les deux meilleurs ennemis, l'Europe capitaliste des banques et des barbelés de Macron, et le repli raciste, nationaliste et chauvin incarné par le Rassemblement national (mais dont les idées infusent bien d'autres forces politiques dans cette campagne). Dimanche 26 mai, nous voterons Lutte ouvrière pour, qu'autant que faire ce peut, une voix anticapitaliste et internationaliste existe dans ce fatras idéologique. Au-delà, c'est d'abord et surtout dans la rue, sur les lieux de travail et d'études, dans les quartiers, que la contestation du système doit se faire entendre. Les symptômes mortifères de son épuisement se multiplient : les colères existent, l'heure est plus que jamais à la reconstruction d'un projet d'émancipation.

Haïti : manifestations contre la misère et la corruption

PAR RÉGINE VINON

D'importantes manifestations ont eu lieu à Haïti du 7 au 18 février 2019. L'île a été totalement paralysée : écoles, commerces, transports, administrations, tout était à l'arrêt. Des barricades ont été dressées, des blocages routiers interdisaient tout déplacement. L'élément déclencheur en a été l'appel à une manifestation par l'opposition, à l'occasion des deux ans de pouvoir du président actuel, Jovenel Moïse. Des manifestations spontanées ont alors gagné les principaux centres urbains dans les jours qui ont suivi.

CHERTÉ DE LA VIE ET SCANDALES DE DÉTOURNEMENTS DE FONDS

La colère a explosé à la fois pour des raisons économiques et politiques. Économiques d'abord : la situation de la population s'est encore dégradée depuis l'arrivée au pouvoir de Jovenel Moïse, puisque la monnaie locale, la gourde, a subi en peu de temps une dévaluation de plus de 15%. Avec comme corollaire la flambée des produits de base, dont le prix a été multiplié par 3 ou 4, et l'éclosion du marché noir. Dans le même temps, la Cour supérieure des comptes a publié un rapport impliquant le président dans un scandale de corruption.

Un manifestant résumait bien le sentiment dominant : « *Cela fait deux ans que Jovenel nous promet de remplir nos assiettes, moi je ne mange pas des mensonges* ». C'est pourquoi les manifestantEs réclamaient la démission du président. Des manifestations qui se sont parfois transformées en émeutes de la faim. Un commerçant qui avait été pillé a déclaré sur RFI : « *C'est pas leur faute, c'est parce qu'ils ont faim. Ce qu'ils ont pris, ils l'ont bu ou vont le vendre et avoir de quoi un peu soulager leur famille. Je n'ai rien contre eux, c'est parce qu'on n'a pas de bons dirigeants. Si tout le monde avait du travail, ça n'arriverait pas. C'est à cause de ce président de mascarade que toutes ces dérives se produisent en Haïti* ». La police a tiré dans la foule, tuant au moins 6 personnes.

Le gouvernement de Jovenel Moïse, mis en place depuis le 7 février 2017, avait créé un « état d'urgence économique » au début de la grève, consistant en quelques



Manifestation le 6 février à Port-au-Prince - DR.

mesurettes sans effet. De leur côté, les partis d'opposition surfent sur le mécontentement. Ils pensent que leur tour est venu d'accéder au pouvoir, des législatives étant prévues en octobre prochain. Ces émeutes ne sont que la suite d'une longue série de révoltes populaires dans cette île, parmi les plus misérables du monde.

CATASTROPHES SUR FOND DE MISÈRE PERSISTANTE

Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental avec un produit intérieur brut par habitant de 870 dollars en 2018. D'après les chiffres de la Banque mondiale, plus de 6 millions d'HaïtienEs vivent sous le seuil de pauvreté avec moins

de 2,41 dollars par jour, et plus de 2,5 millions sous le seuil de la pauvreté extrême (1,23 dollar par jour). Les très riches, qui vivent sur les hauteurs, ont leurs propres supermarchés remplis de produits importés, inaccessibles à la population. Il n'y a pas de traitement des déchets, et près des deux tiers des habitantEs vivent sans eau ni électricité. L'exploitation des travailleurEs est sans bornes en Haïti. Le salaire d'un ouvrier du textile est officiellement de 420 gourdes par jour minimum, ce qui correspond à 4,60 euros environ pour 8 heures de travail.

L'île est également vulnérable aux catastrophes naturelles, principalement les ouragans, inondations et tremblements

de terre. Plus de 93% du territoire et 96% de la population sont ainsi exposés à ces catastrophes. Haïti a le plus fort indice de risque de catastrophes naturelles dans le monde. Et dans ce pays pauvre, toutes les catastrophes prennent une ampleur inégalée dans d'autres pays frappés par les mêmes phénomènes. Il suffit d'une tempête tropicale, voire simplement d'une grosse pluie, pour que cela se traduise par des dizaines, des centaines, voire des milliers de victimes. Parce qu'il n'existe dans le pays ni moyen de prévention ni moyen de sauvetage. Parce que la population pauvre – l'écrasante majorité – construit comme elle peut et là où elle peut, avec des matériaux de mauvaise qualité. Le dernier gros séisme en date, celui du 12 janvier 2010, a fait au moins 300 000 mortEs. Mais, depuis 2010, les choses n'avancent pas. Florence Aubenas, grand reporter au Monde, dressait le portrait de la capitale près de dix ans après la catastrophe : « *Partout dans Port-au-Prince, mégapole gueule cassée, subsistent ces moignons d'immeubles, ces rues mutilées, ces carcasses jamais reconstruites neuf ans plus tard, y compris le Palais national, siège de la présidence. [...] Un campus hors de la ville avait été financé, grâce à des crédits d'entraide. Toujours rien. Corruption : on bute sur le même mot, à chaque pas* » (1).

CORRUPTION, TOUJOURS

La corruption a été illustrée encore récemment par l'affaire PetroCaribe. Il s'agit d'un programme lancé à partir de 2006 par le Venezuela, du temps de Chavez, pour 18 pays de la région, dont Haïti. Le pays fournissait ses produits pétroliers à des conditions imbattables, pendant 10 ans. La moitié payable de suite, le reste étant versé sur un fonds à vocation économique et sociale, remboursable sur 25 ans, à 1% d'intérêt. Mais à Haïti, cet argent (entre 2 et 4 milliards de dollars) a été largement détourné par une vingtaine d'hommes politiques, dont des ministres et trois chefs d'État successifs. Ce fonds était destiné à financer des projets sociaux, mais ce sont les comptes en banque des dirigeants qui se sont remplis. Ils ont lancé des semblants de projets sociaux, tous inachevés, tout en ayant empoché les fonds. Lancé en 2018 par des artistes sur des réseaux sociaux, avec le hashtag #PetroCaribeChallenge, l'appel à rendre l'argent et à punir les responsables a été relayé très vite et la mobilisation est passée du virtuel à la rue. Ceux qu'on appelle les « challengeurs » ont manifesté, dans des cortèges toujours

plus nombreux. Ainsi, le 17 octobre dernier, plus d'un million de personnes protestaient dans les rues, sur 11 millions d'habitants, les quartiers populaires se joignant aux manifestations. C'est là que les gangs mafieux qui dirigent l'île au service des très riches, se sont mis de la partie. Deux des directeurs du fonds PetroCaribe ont ainsi été retrouvés assassinés, juste avant d'être entendus par une commission d'enquête. Et en novembre 2018, quelques jours avant une nouvelle manifestation, des centaines de personnes ont été exécutées par un gang à la solde du pouvoir, dans un quartier populaire de Port-au-Prince, bastion de l'opposition. Une stratégie de la violence, dans ce pays quasiment sans État, où les gangs terrorisent la population.

UN LOURD HÉRITAGE

Pour comprendre la situation à Haïti, son cortège de misère, de violences et de corruption, il faut revenir sur son histoire. Comment celle que l'on appelait « la perle de la Caraïbe », ce « joyau de la couronne française » a-t-il pu devenir le pays le plus pauvre du continent américain ?

Cette île, ou tout du moins sa partie française, qui allait devenir Haïti, produisait en 1791 les trois quarts du sucre mondial, sans compter le café, le coton, l'indigo et d'autres denrées tropicales. Son commerce avec la France représentait le tiers du commerce extérieur du royaume.

Lorsque les esclaves se sont révoltés et ont chassé les armées de Bonaparte pour proclamer leur indépendance, l'État français, ainsi que l'ensemble du monde capitaliste, ne lui a pas pardonné son audace. Dès son indépendance, elle représentait une menace pour toutes les nations esclavagistes. Après avoir soumis l'île au blocus économique, l'État français a réussi, en alliance avec la petite couche dirigeante du nouvel État haïtien, à imposer au pays le dédommagement des anciens propriétaires. Une somme énorme qui, avec les intérêts, a saigné à blanc le pays, ou plus exactement les paysans, la population en général, soumis à une exploitation permanente afin d'enrichir des grandes banques. Au siècle suivant, se sont ajoutés les pilliers des États-Unis, dont les armées ont d'ailleurs occupé l'île de 1915 à 1934. Et aujourd'hui encore, si les propriétaires des quelques entreprises qui existent, regroupées pour l'essentiel dans la zone industrielle de Port-au-Prince, sont de diverses nationalités, y compris haïtienne, la zone elle-même travaille pour de grandes chaînes

commerciales étatsuniennes.

Par ailleurs, après la victoire des esclaves contre les colons, les chefs de l'armée noire se sont appropriés les richesses de l'île abandonnées par les colons. Toussaint Louverture, dirigeant de l'armée des esclaves, a notamment partagé les plantations entre ses généraux, quand ceux-ci ne les avaient pas déjà prises par eux-mêmes. Les chefs de l'indépendance, qui aspiraient à devenir une nouvelle classe dirigeante, se sont élevés au-dessus des masses, s'octroyant privilèges et richesses. Et cet état de fait dure toujours.

INSTABILITÉ CHRONIQUE

Le passé de l'île explique son histoire chaotique, faite de dictateurs et de politiciens corrompus qui s'enrichissent sur le dos de la population. L'exemple le plus parlant est celui de Duvalier. La dictature de Duvalier, qui dure de 1957 jusqu'à sa mort en 1971, et de ses célèbres tontons macoutes, bandes armées à son service, volant, violant et semant la terreur dans la population, arrangeait bien les États-Unis. Aux yeux de l'impérialisme, elle avait non seulement le mérite de garantir des salaires misérables et l'absence de grèves. Une situation très appréciable pour les capitaux étatsuniens, canadiens, français ou italiens qui, profitant au même titre que la bourgeoisie haïtienne d'une main-d'œuvre parmi les moins chères du monde, investissent, au début des années 1970, dans le textile, l'électronique, l'agro-alimentaire ou la production de balles de base-ball. Duvalier fils prend la suite de son père et va mener la même politique jusqu'à ce qu'il soit chassé du pouvoir, avec tout de même ses 900 millions de dollars, dérobés à la population. Depuis, il y eut le passage d'Aristide, un prêtre populaire parmi les pauvres, qui avait créé des illusions et qui, de ce fait, fut démis en 1991 quelques mois après son élection avec l'aide des États-Unis, avant d'être rappelé pour mettre fin au chaos en 2000, où il fut élu avec 5% de participation !

S'il y a cette instabilité chronique en Haïti, cela vient de l'immense misère de ses masses, des inégalités entre une couche de riches bourgeois et l'écrasante majorité de la population, et du pillage permanent auquel Haïti a été soumise au cours de son histoire au profit de la bourgeoisie française au début, puis de plus en plus au profit de la bourgeoisie étatsunienne. □

(1) Florence Aubenas, « La "génération fin du monde" mène la contestation qui bouleverse Haïti », *Le Monde*, 28 mars 2019.

L'Union européenne dans l'impasse

PAR LUCIEN SANCHEZ

Les élections européennes, quels que soient leurs résultats, ne régleront aucun des problèmes d'une Union européenne en panne, sauf pour assurer la pérennité et le renforcement des politiques néolibérales. Cela en dépit des rodomontades des macroniens qui ne craignent pas de se présenter comme des « progressistes ».

Pour mesurer le niveau atteint par la crise de l'UE, il suffit de se reporter à l'optimisme qui régnait dans les sphères européennes et les gouvernements des États-membres au début des années 2000, et de poser une simple question. Qui, à l'époque, aurait bien pu imaginer que se produiraient des événements aussi importants et inattendus que :

- Le Brexit, qui peut provoquer des réactions en chaîne imprévisibles et, en tout cas, est significatif que l'appartenance à l'UE n'est pas irréversible ;
- La crise grecque, véritable leçon de choses, notamment par la violence des interventions de la Troïka (FMI, BCE, Commission européenne) ;
- La « crise des migrantEs », devenue une question politique centrale ;
- La montée de l'extrême droite et du fascisme, certes déjà à l'œuvre, mais conduisant à des situations très inquiétantes en Pologne, Hongrie, Italie... et maintenant dans l'État espagnol (Vox) ;
- La prolongation sur plusieurs années par la Banque centrale européenne (BCE) d'une politique de soutien aux banques (par le canal des taux d'intérêt et le rachat de titres).

Qui aurait pu imaginer de tels scénarii ? Et on pourrait y ajouter la Catalogne... Cette crise a toutes les raisons de s'accroître dans un monde qui devient de plus en plus incertain, a fortiori depuis l'élection de Trump.

UNE SITUATION ÉCONOMIQUE PEU BRILLANTE

Le taux de croissance de la zone euro est révisé à la baisse à 1,1% pour 2019, contre 2,5% en 2017. Alors que les espoirs de reprise étaient attendus, il a fallu se rendre à l'évidence que cela ne serait pas le cas. D'où les déclarations le 7 mars dernier de Mario Draghi, président de la BCE, an-

nonçant une nouvelle salve de soutiens géants aux banques, et le report du relèvement des taux d'intérêt (report également par les banques centrales des États-Unis et du Japon).

Pour rappel, le taux directeur de la BCE, pour les prêts aux banques, est de 0% depuis mars 2016, et le taux de dépôt des banques à la BCE est négatif, à - 0,4%. Ces deux mesures ont pour objectif d'inciter les banques à faciliter les prêts aux entreprises et aux ménages, mais rien n'y fait. Les banques préfèrent acheter des obligations d'État très rémunératrices, et spéculer sur les monnaies. Quant aux entreprises, leur sport favori reste le rachat de leurs propres actions, pour en faire remonter le cours. Résultat, une unanimité pour considérer qu'une nouvelle crise financière est imparable, les seules questions étant : Quand ? Où ? Dans quel secteur ? Mais avec une certitude : les banques centrales, et la BCE en premier lieu, auront des difficultés à intervenir pour sauver les banques avec les mêmes largesses qu'en 2008.

UNE CRISE RENFORCÉE DE LA LÉGITIMITÉ DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Pour ne prendre que l'exemple de la France, il est évident que la crise de légitimité des institutions, révélée « grand angle » et amplifiée par le mouvement des Gilets jaunes, touche encore plus fort des institutions tout aussi anti-démocratiques que sont la Commission européenne et la BCE, pour ne citer que les principales.

La crise de légitimité de l'UE est avant tout ancrée dans les politiques concrètes mises en œuvre. Les seuls dossiers sur lesquels les gouvernements de l'UE parviennent à trouver des accords sont ceux qui consolident l'austérité : pacte budgé-

taire de 2012 pour renforcer la surveillance budgétaire dans la zone euro, mise en place de dispositifs tels que le MES (Mécanisme européen de stabilité) pour contrôler la politique économique des États en difficulté (Grèce, Portugal, Irlande), et imposer des privatisations (comme celle programmée en France des barrages hydro-électriques) et le démantèlement de droits sociaux. Au-delà des tiraillements sur l'accueil des réfugiés, il y a également accord sur les dispositifs de cadenassage des frontières de l'UE au prix d'accords déshonorants avec des États tels que la Turquie et le Libye.

Mais, à l'exception de dispositions très secondaires, les États membres n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le moindre dossier important qui pourrait traduire de réelles avancées : directive sur les travailleurEs détachés, lutte contre l'optimisation fiscale des grands groupes, etc. L'Union européenne ne trouve même rien à redire à une loi comme celle adoptée en Hongrie à la fin de 2018 qui porte à 400 le nombre des heures supplémentaires annuelles que les employeurs pourront demander à leurs salariéEs, payables trois ans plus tard. Il faut dire que cette loi répond aux desideratas des multinationales implantées en Hongrie... Cela ne peut que renforcer le sentiment qu'il n'y a rien de bon à attendre de cette Europe, a fortiori dans la mesure où, malgré tous les facteurs qui vont dans le sens d'une aggravation de la crise de la construction européenne, il est clairement affirmé qu'il n'est pas question de changer de politique. Cet acharnement en deviendrait presque risible si des millions de travailleuses et de travailleurs n'en payaient le prix fort. Risible quand on voit le Portugal obtenir quelques résultats sur le chômage avec des mesures néo-keynésiennes de relance qui n'ont rien de révolutionnaire et



qui ne règlent rien sur le fond, et dont les limites ont été critiquées par des secteurs de gauche (1). Plus risible encore, ce que rapporte Martine Orange dans un article de Médiapart (2) : après avoir fait le tour de pays aux perspectives de croissance peu brillantes (Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne), elle précise « [qu']il n'y a guère que la France, dont l'activité est soutenue en partie par les mesures prises en réponse à la révolte des "gilets jaunes", qui résiste à peu près ».

SURTOUT, NE PAS DESSERRER L'ÉTAU NÉOLIBÉRAL

Mais pas question pour autant de desserrer l'étau de l'austérité, et les attaques contre toutes les conquêtes sociales restent à l'ordre du jour. C'est en ce sens que le président de la Commission Jean-Claude Juncker, pouvait affirmer, en 2015 : « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens. » Un avertissement direct au peuple Grec, mais aussi à tous les autres peuples. Et pour bien faire passer le message, la Troïka s'est livrée à un interventionnisme d'une très grande violence sociale et politique.

En Grèce, une Autorité autonome des ressources publiques s'est ainsi substituée au ministère des Finances et au Trésor public, avec deux représentants de la Commission. Sa mission : faire rentrer les arriérés d'impôts, quitte à opérer des saisies directes sur les comptes bancaires. Du côté de l'Italie, la BCE et la Commission sont directement intervenues, en mai 2018, pour empêcher la nomination d'un ministre de l'Économie peu favorable à l'euro. Mais on risque d'attendre longtemps la moindre inter-

vention pour condamner la politique raciste de Salvini !

Et quand les institutions ne suffisent pas, les marchés financiers se chargent du sale boulot. De ce point de vue, l'exemple de la Turquie rapporté dans *le Monde diplomatique* de juillet 2018 (3) est éloquent. Au lendemain d'une déclaration d'Erdoğan laissant entendre son intention de baisser les taux d'intérêt de la Banque centrale turque, les marchés financiers faisaient chuter le cours de la livre turque de 20% en un mois. Résultat : non seulement Erdoğan a renoncé à la baisse souhaitée, mais a accepté une hausse du taux directeur turc, de 13,5% à 16,5%, puis à 17,75% le 7 juin 2018.

Le message est donc clair : toute tentative de mener une politique s'écartant un tant soit peu des dogmes néo-libéraux (même si Erdoğan mène en Turquie une politique réactionnaire et anti-populaire) sera immédiatement châtiée. La conclusion à en tirer est tout à fait claire : cette Europe n'est pas réformable.

Cela ne signifie pas que nous sommes indifférents à toute réforme au niveau européen. Et d'ailleurs toutes les victoires partielles ayant une dimension européenne ne pourraient que contribuer à forger la conviction de la nécessité de mener des combats unifiés sur tout le territoire de l'UE. Certaines de ces victoires sont peut-être déjà à notre portée, comme celle sur le glyphosate (malgré la corruption des instances d'expertise européennes), ou sur la défense du droit à l'IVG.

POUR UNE DÉMARCHE TRANSITOIRE

Cette Europe n'est pas réformable et, face à elle, nous devons avancer un pro-

gramme de revendications de rupture, en cohérence avec notre programme général et expliquer que si se mettait en place un pouvoir réellement au service des travailleurEs et de la grande majorité, il ne pourrait que désobéir aux traités européens.

Les grandes lignes de notre programme sont connues :

- La mise en place, par un processus constituant, d'institutions démocratiques assurant le contrôle des élus à tous les niveaux ;
- La socialisation et la mise sous contrôle public des banques, des secteurs stratégiques de l'énergie, des transports... dans le cadre d'une planification démocratiquement élaborée et mise en œuvre par les usagerEs et employéEs ;
- La convergence par le haut des minima sociaux (SMIC en particulier), non forcément par un alignement uniforme, mais de façon à garantir à toutes et à tous la satisfaction des principaux besoins sociaux : logement, santé, se nourrir correctement, etc. ;
- Le rétablissement et le renforcement tous les services publics, en les plaçant sous contrôle des usagerEs et des personnels concernés : éducation, santé, etc. ;
- Des mesures pour une agriculture paysanne, non-productiviste ;
- Assurer la transition énergétique par la sortie programmée des énergies fossiles et du nucléaire, par la fin des grands projets inutiles ;



- La lutte contre les discriminations, les violences, pour les droits des femmes (notamment l'IVG) et des LGBTI ;
- La rupture avec les politiques néocoloniales, les interventions militaires, par la réduction drastique de ces budgets, la promotion d'une coopération avec les peuples ;
- La liberté de circulation et d'installation, un accueil digne de tous les migrantEs ;
- Le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

On pourrait dire que, avec un tel programme, nous plaçons la barre bien haut, hors de portée des mobilisations réelles. Mais prenons, parmi d'autres, l'exemple de la BCE. Des partis comme le PCF et la FI, ou même EE-LV, entendent modifier ses statuts de façon à lui faire jouer un rôle positif, et au plan national, ils avancent la proposition d'un pôle public bancaire. Mais si, dans les différents pays, les principales banques restent privées, au service des marchés financiers, en quoi une BCE « démocratisée » pourrait-elle jouer un rôle vraiment positif ?

Au plan européen, comme dans chaque État, aucune avancée sociale et politique ne sera réelle sans empiéter significativement sur le domaine sacré de la grande

propriété privée. Et c'est justement à partir de la mise en œuvre d'un tel programme de rupture, avec ses avancées sociales portées par la mobilisation des exploités que nous posons la question de l'affrontement avec les institutions européennes. C'est à partir de cette orientation que nous posons la question de la sortie éventuelle de l'euro, voie même de l'UE. Non comme la clé permettant de retrouver une prétendue « souveraineté nationale », bien illusoire dans le cadre du maintien de la domination capitaliste, mais comme mesure d'auto-défense des travailleurEs, de leurs organes de lutte et de leur gouvernement face au bras de fer que ne manqueront pas d'engager les institutions européennes et les différentes bourgeoisies.

CONTRE TOUT REPLI NATIONAL

Enfin, ajoutons que toute sortie de l'UE ou de l'euro, si elle se fait sans avancées sociales pour toutes et tous (y compris les immigrés), ne peut que renforcer le racisme et la xénophobie. On en a un cruel exemple sous les yeux avec les conséquences du vote sur le Brexit. *Le Monde* du 5 septembre 2016 titrait « Violences contre des Polonais au Royaume-Uni après le vote sur le Brexit », alors qu'il n'y a pas si longtemps (en fait depuis l'adhésion en 2004 de la Pologne à l'UE), des bureaux de recrutement étaient directement ouverts par des offi-

cines anglaises en Pologne, pour le recrutement de travailleurEs. Une étude parue en 2010 dans la revue « Hommes et migrations » (4) précisait même : « *L'image des Polonais en Grande-Bretagne et en Irlande s'est elle aussi améliorée, même si l'arrivée des Polonais a parfois créé des tensions quand ils se sont installés en nombre dans de petites agglomérations. Il n'en reste pas moins que cette vague d'émigration a très positivement influé sur l'image des Polonais et de la Pologne, mal connue en 2004.* »

En opposition frontale avec tout repli national, nous ne concevons une rupture avec les institutions européennes que combinée à un appel à la solidarité, à la mise en œuvre d'une solidarité avec les luttes dans les autres pays, à un internationalisme concret. C'est dans l'ouverture de ces brèches, par la mobilisation populaire la plus large possible, que pourra se concrétiser la perspective d'un processus constituant pour une Europe des travailleurEs, une Europe des peuples et de tous les opprimés. □

(1) Voir Jean-Philippe Divès, « UE, une réforme est-elle possible ? », *l'Anticapitaliste* mensuel n° 89, juillet-août 2017.

(2) Martine Orange, « La BCE face à ses limites », *Mediapart*, 8 mars 2019.

(3) Renaud Lambert et Sylvain Leder, « L'Investisseur ne vote pas », *Le Monde diplomatique*, juillet 2018.

(4) Anne de Tinguy et Catherine Wihtol de Wenden, « Les migrations polonaises en Grande-Bretagne et en Irlande », *Hommes Et migrations*, 1283, 2010, p. 169-179.

Macron, sauveur suprême de l'Union européenne ?

Avant l'officialisation bien tardive du programme de LREM pour les élections européennes, Macron n'y est pas allé de main morte, avec une adresse, le 4 mars 2019, aux 28 pays dans une palanquée de quotidiens européens pour se poser en sauveur d'une UE en crise.

Et tout ça pour quoi ? Pour une défense sans faille de l'UE, de ses institutions, de sa monnaie, de ses politiques libérales et destructrices. Un politicien aussi roué que Orban ne s'y est pas trompé, saluant dans le texte de Macron « *un bon point de départ pour un dialogue sérieux et constructif sur l'avenir de l'Europe.* »

Au-delà de déclarations d'intention grandiloquentes, Macron fait une série de propositions dont certaines ne déplairont pas à la droite et à l'extrême droite :

- Sur les frontières et les migrants : « *Je crois, face aux migrations, à une Europe qui protège à la fois ses valeurs et ses frontières* », précisant la nécessité d'« *une police des frontières commune et un office européen de l'asile, des obligations strictes de contrôle, une solidarité européenne à laquelle chaque pays contribue.* »
- Sur la défense : perspective d'un « *traité de défense et de sécurité* », et d'une « *augmentation des dépenses militaires* » pour « *protéger notre continent* ».
- Sur l'euro : « *Comment résisterions-nous aux crises du capitalisme financier sans l'euro, qui est une force pour toute l'Union ?* » Quel cynisme quand les banques ont été sauvées

sur le dos des peuples !

- Sur l'écologie : « *0 carbone en 2050, division par deux des pesticides en 2025, [...] banque européenne du climat pour financer la transition écologique, [...] renforcer les contrôles de nos aliments, [...] évaluation scientifique indépendante des substances dangereuses pour des l'environnement et la santé.* » Ici on atteint les sommets de l'hypocrisie. Que ne donne-t-il lui-même l'exemple et il serait plus crédible dans ses propositions.

- Sur les services publics : rien ! Comme souvent, la vraie nature des discours se révèle en creux. Mais il ne fallait pas attendre de Macron une remise en cause des directives européennes qui taillent en pièces les services publics ou qui préparent leur démantèlement, à la SNCF ou par la privatisation de la gestion des barrages.

De la même façon, on chercherait en vain dans son texte la moindre référence à une agriculture paysanne ou aux droits des femmes et à la défense du droit à l'IVG.

Au total, une fois oubliées certaines déclarations ronflantes le temps d'une campagne électorale (sur « un bouclier social » et un « salaire minimum européen »), il restera l'essentiel : la poursuite d'une politique d'accélération des contre-réformes (« *Il faut faire plus, plus vite* »), appuyée sur un arsenal répressif renforcé. Et de ce point de vue, avec le mouvement des Gilets jaunes, on n'est plus dans les grandes envolées mais dans la réalité la plus triviale de la lutte des classes.

Comprendre les projets de Blanquer pour mieux les combattre

PAR RAPHAËL GREGGAN

Nous devons prendre au sérieux la déclaration de Jean-Michel Blanquer au Parisien (23 février 2019) : « Nous voulons redonner une cohérence globale [à l'éducation nationale]. C'est le sens de la transformation en cours et cela va générer tout un processus dans les trois ans à venir. »

Si l'on s'attache d'abord à la méthode, on constate que Blanquer ne cherche pas à faire passer une grande loi d'orientation sur l'école. Au contraire, on assiste à un ensemble disparate de réformes avec de multiples sources (lois, décrets, arrêtés...) dont la multiplicité peut donner le tournis. Cette méthode rend difficile toute tentative de cerner la logique globale des mutations en cours dans l'éducation nationale.

Nous pouvons néanmoins dégager trois axes majeurs. D'abord une modification en profondeur de l'École, pour la faire correspondre aux bouleversements de l'organisation de la production et donc la ventilation des travailleurEs dans les différents secteurs économiques. Entre 1960 et aujourd'hui, la proportion des ouvrierEs dans la population active est passée de 37% à 22%, les agriculteurs de 10% à 1%, tandis que la proportion de cadres (6% à 16%), de professions intermédiaires (14% à 26%) et d'employéEs (20% à 28%) explose. La doctrine Macron cherche à accélérer encore ces mouvements et à les transcrire dans la formation de la jeunesse en France.

Deuxième axe, une transformation en profondeur de l'idéologie française sur l'École comme « ascenseur social », c'est-à-dire une école ouverte à touTEs, où la « méritocratie » permettrait aux jeunes les plus doués d'arriver aux meilleurs postes.

Enfin, il s'agit de mettre en œuvre un plan social dans le secteur public, en particulier dans l'Éducation nationale.

Ces trois axes ont une relation interdépendante entre eux. Les réformes Blanquer en cours sont en grande partie dans la continuité des réformes de ses prédécesseurs, mais il souhaite franchir un saut qualitatif, dans un temps extrêmement réduit.

RATTRAPER LE « RETARD » FRANÇAIS

Contrairement à ce qu'affirme Macron, il est absurde de croire que la septième puissance économique mondiale peut devenir une « start-up nation », c'est-à-dire faire reposer l'ensemble de son économie sur des auto-entrepreneurs précaires (essentiellement dans le secteur du service)... et sur les ventes d'armes. Il est cependant certain que, du point de vue néo-libéral, la France a un retard conséquent sur ses partenaires mondiaux concernant le travail. De multiples réformes sont en cours, tant sur le type de contrats (pour les rendre de plus en plus précaires) que sur le temps de travail et sur les retraites. Bien sûr, il ne s'agit pas simplement de « rattraper le retard », mais aussi de « dépasser » les autres puissances européennes. C'est pour cela que les réformes Blanquer vont plus loin que celles qui ont eu lieu en Italie (2015), dans l'État espagnol (2013) ou (il y a plus longtemps) en Allemagne ou au Royaume-Uni.

En 1996, le CNPF (ancêtre du Medef) annonçait que la répartition des contrats devait se déclinier en un tiers d'emplois stables (type CDI) pour les travailleurEs pleinement qualifiés, un tiers de CDD précaires (pour les salariéEs spécialisés, en fonction de la demande du patronat) et un tiers de micro-entreprises ou entreprises individuelles (dans les services). Il s'agit d'arriver à diminuer le coût (global) de la main-d'œuvre, en optimisant les coûts de formation.

Dans cette optique, il n'est pas surprenant que la loi « sur l'école de la confiance » (loi Blanquer), votée par l'Assemblée nationale le 20 février 2019, prévoit la mise en place de trois types d'écoles élémentaires distinctes. En plus des écoles habituelles, sont mises en place d'une part des écoles internationales, où l'entrée sera soumise à

une sélection sur « les aptitudes à suivre les enseignements dans la langue étrangère » et d'autre part des écoles des savoirs fondamentaux où l'objectif est que chaque jeune sache « lire, écrire, compter, respecter autrui. »

Bien entendu, chaque type d'école n'a pas la même finalité. Les écoles internationales regroupent école, collège et lycée et visent au bac international ou européen. Tandis que les écoles des savoirs fondamentaux regroupent école et collège et n'ont pas d'objectif en termes de diplôme. Or, en France, la ségrégation sociale se combine avec une ségrégation spatiale, il suffira donc de vivre au mauvais endroit (par exemple, la Seine-Saint-Denis, le Mirail à Toulouse ou les quartiers Nord de Marseille) pour voir son avenir scolaire fortement assombri.

UNE SÉLECTION DÈS 14 ANS

Second étage de la fusée Blanquer : le lycée. Trois réformes sont en cours : d'abord une réforme du lycée professionnel, ensuite une réforme du lycée général et technologique et enfin une réforme du baccalauréat.

La réforme des lycées professionnels s'inscrit pleinement dans l'objectif de diminuer les coûts de formation (pour les entreprises et pour l'État). Aujourd'hui, les formations professionnelles sont données en formation initiale (globalement en lycée professionnel) ou en alternance (généralement dans les centres de formation d'apprentis - CFA, sous la tutelle des chambres de commerce régionales). Un des objectifs de la réforme est d'avoir des « publics mixtes », des jeunes en forma-



tion initiale et des apprentis, dans les mêmes classes. Cela entraîne une diminution « des coûts » (du nombre de professeurEs nécessaire).

Si l'apprentissage est un vieux cheval de bataille des gouvernements, on constate que depuis 20 ans, le nombre total d'apprentis augmente grâce aux formations en apprentissage après le bac (1). L'apprentissage en CAP et bac pro permet de maintenir une main-d'œuvre à faible coût (essentiellement subventionnée par l'État).

Deuxième objectif de cette réforme du lycée pro : diminuer les temps d'enseignements. Car la baisse du temps de formation théorique fait baisser mécaniquement la valeur du diplôme et donc le coût de la main-d'œuvre à l'embauche. Là encore, le ministre ne renonce pas à un fort niveau de qualification et spécialisation. Il cherche à ce que cela ne soit pas corrélé à des connaissances suffisantes pour défendre collectivement ou individuellement la valeur de la force de travail contre le patronat.

Les réformes du lycée et des baccalauréats généraux et technologiques s'inscrivent quant à eux dans une rupture assumée entre, d'une part, l'ensemble école-collège (les savoirs fondamentaux) et, d'autre part, l'ensemble lycée-licence (bac-3/bac+3). Si l'orientation-sélection s'effectue dès l'année de seconde, ce n'est pas pour laisser plus de liberté aux élèves comme l'affirme Blanquer. Mais exactement le

contraire : il s'agit de créer un délit d'initié, où l'emploi potentiel de chaque jeune est déterminé par les options et spécialités qu'il ou elle aura choisies à 14 ans.

Le baccalauréat n'est plus qu'une étape vers le bac+3, et il est donc logique qu'il soit un bac local (quasiment toutes les épreuves sont choisies par les professeurEs de l'établissement et passées au cours des années de première et terminale), dont la valeur n'est déterminée que par le nom et la ville du lycée (c'est à ce titre le seul élément distinctif présent dans Parcoursup, en dehors des notes et commentaires des enseignants). Cela ne fait que renforcer ce qui existait déjà : un bac passé à Henri IV à Paris n'a pas la même valeur qu'un bac passé en Seine-Saint-Denis ou dans les quartiers Nord de Marseille. Blanquer rend cet état de fait légal, en ajoutant l'individualisation des parcours. Le diplôme n'aura donc plus aucune valeur collective. La sélection individuelle à l'entrée du supérieur (que Parcoursup a mise en place) apparaît alors comme une nécessité structurelle : plus aucun élève ne suit exactement les mêmes études, comment savoir si un jeune pourra suivre une formation supérieure ? Au-delà des études, il est alors cohérent que l'employeur ait un droit de regard sur le contenu de la formation individualisée pour déterminer le salaire de l'employéE. Enfin, dernier étage de la fusée, l'augmentation des frais d'inscription à l'université. Pour l'instant cette réforme ne touche « que » les jeunes non-français, mais il pa-

raît évident que cela se généralisera à touTEs les étudiantEs dans les années à venir. Et comme le montrent les études sociologiques (2), une hausse des frais d'inscription implique un endettement qui « contribue à enfermer de manière précoce les choix scolaires [...] et renforce considérablement la relation de subordination vis-à-vis de l'employeur. » Aux États-Unis, où les frais de scolarité ont augmenté de 1225 % entre 1978 et 2012, 40 millions de salariéEs continuent de rembourser leurs prêts étudiants, dont 34% ont plus de 40 ans et 17% plus de 50 ans...

L'ÉCOLE COMME VECTEUR DE LA PHILOSOPHIE NÉO-LIBÉRALE

Il est erroné de résumer les réformes Blanquer à une série de réformes structurelles. Comme le souligne Barbara Stiegler (3), « le néolibéralisme est bien plus qu'une théorie économique, ce à quoi on le réduit trop souvent. C'est bien plutôt une théorie politique complète » à visée hégémonique. Cette dernière n'est possible qu'en changeant le contenu et les formes de l'éducation pour obtenir une adhésion globale, ou à défaut une soumission de l'ensemble des acteurEs.

L'objectif des réformes actuelles (4) est de « porter chacun au plus haut de son talent et de son mérite. » Il ne s'agit pas que développer des filières élitistes tout en dénonçant les « territoires perdus de la République » (5) où il serait impossible d'enseigner. Au contraire, il est indispensable que chaque jeune se retrouve à l'école, dans un parcours qui lui est spécifique. Les élèves « décrocheurEs » pourront s'engager dans un service national universel (6), « sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans ».

Il faut donc que l'école repère le(s) talent(s) dès le plus jeune âge. C'est pourquoi le ministre insiste sur l'importance des neurosciences (comme outils de détection) et met en place des classes à petits effectifs au plus jeune âge (pour faciliter la détection des talents). Dans le même temps, le ministère cherche à imposer une méthode unique « pour enseigner la lecture et l'écriture au CP », sous forme d'un petit livre orange destiné à touTEs les professeurEs des écoles. Comme le fait remarquer Dominique Bucheton (7), « devant [la] diversité des modes de penser, de parler, de ressentir de chacun, quel scientifique sérieux, quel pédagogue responsable oserait affirmer, comme notre ministre, qu'il n'existe qu'une seule et unique méthode pour ap-



Wikimedia Commons

prendre à lire à tous les enfants, de France et d'outre-mer ? »

On retrouve ce qui semble être un paradoxe de la pensée néo-libérale. Dans le même temps une injonction à la liberté individuelle et un État très directif, qui empêche l'expression de cette liberté. Mais cette contradiction n'est qu'apparente. On retrouve ici le sens profond de « l'égalité des chances ». Le ministère prétend donner à chaque jeune les moyens « [d'] entrer dans le jeu réglé de la compétition aussi bien armé que les autres. » (8) Une fois les talents détectés, « le sujet est plus qualitatif que quantitatif. [...] Quand on est professeur en 6e le sujet n'est pas de savoir si on a 26 ou 27 élèves mais si les élèves vont savoir lire, écrire compter et respecter autrui. » (9) Le tri est fait, chacunE se retrouvera dans une École adaptée à son mérite. Ça ressemble au *Meilleurs des mondes* d'Aldous Huxley (10) : « *Le secret du bonheur et de la vertu, aimer ce qu'on est obligé de faire. Tel est le but de tout conditionnement : faire aimer aux gens la destination sociale à laquelle ils ne peuvent échapper.* »

L'ÉCOLE : TU L'AIMES OU TU LA QUITTES

Dans ce grand chantier, il est essentiel de faire taire toute forme de contestation. L'article 1 de la loi « pour une école de la confiance » insiste sur l'exemplarité des enseignantEs, en les empêchant de critiquer l'institution, notamment sur les réseaux sociaux. Mais force est de constater que l'Éducation nationale n'a pas attendu le vote final de cette loi pour sanctionner à tour de bras. Les manifestations sont fortement réprimées, les cortèges syndicaux sont attaqués par les forces de l'ordre, comme le 1er mai à Paris. Chaque contestation (qu'elle soit individuelle ou collective, effective ou symbolique) est suivie de sanctions. Une enseignante de Dijon a été convoquée devant l'inspection pour un billet de blog contre la réforme Blanquer, en décembre dernier. Des directeurEs d'écoles ont été déplacés « dans l'intérêt du service » (au Havre, à Lodève dans l'Hérault), de même avec des enseignantEs de collège (à Bobigny, à Sombornon, en Bourgogne). Des enseignantEs de Nantes qui ont mis 20/20 sur des bulletins d'élève en seconde ont été rappelés à l'ordre par leur proviseur. Les professeurEs du lycée Lamour à Nîmes ont même été convoqués pour des visio-conférences avec l'inspection générale pour avoir refusé d'organiser un bac blanc...

Ces pratiques autoritaires ne sont pas nouvelles, chaque gouvernement en a

usé « pour l'exemple ». Mais, sous Macron, les exemples deviennent légion. Le but du gouvernement n'est pas seulement de montrer à son électorat qu'il a de la poigne contre ces « fainéants de fonctionnaires ». Il cherche à aller beaucoup plus loin, en cassant non seulement la

Cela s'inscrit dans la prescription de suppression de 120 000 fonctionnaires pendant le quinquennat de Macron, pour arriver à réduire d'autant les dépenses structurelles de l'État.

L'exécutif n'est pas à une contradiction près. Selon *les Échos*, limiter à 24 élèves



Photothèque rouge - JMB.

contestation à la base, mais également toute forme de « dialogue social », c'est-à-dire d'espace de négociation entre l'administration et les fonctionnaires. C'est un des buts du programme du comité action publique 2022 (CAP 22) : faire en sorte qu'il soit presque impossible de contester les décisions prises par les supérieurs hiérarchiques.

Mais au-delà de la volonté de faire entrer les enseignantEs dans la « grande muette », ce sont touTEs les acteurEs de l'Éducation nationale qui sont dans le viseur. L'article 1 de la loi Blanquer précise que « ce lien [de confiance] implique également le respect des élèves et de leur famille à l'égard de l'institution scolaire et de l'ensemble de ses personnels. »

LE DÉSOSSEGE DU MAMMOUTH

Considérer qu'il y a trop d'enseignantEs en France est un marronnier de tous les ministres de l'éducation nationale. Déjà en 1997, Claude Allègre considérait qu'il fallait « dégraisser le mammouth ». Mais aujourd'hui, avec les multiples suppressions de postes depuis 22 ans, on est pleinement dans le désossege du mammouth.

toutes les classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1, impose la création de 10 000 postes d'enseignantEs. Et pourtant le nombre de postes aux concours de professeur des écoles a baissé de 1055 places entre 2018 et 2019. Et Blanquer affirmait, le 27 avril sur France Info : « *Nous ne fermerons pas d'école primaire [... Mais] pour les classes, c'est forcément différent* ». Les réformes entraînent sur une diminution des heures d'enseignements en lycée général, technologique et professionnel, et une augmentation du nombre d'élèves par classe. Cela entraîne mécaniquement une diminution du nombre d'enseignantEs nécessaire. Le regroupement des structures scolaires, en créant des directions partagées entre plusieurs établissements (à l'image des écoles des savoirs fondamentaux, chapeautées par un collège), permet de créer des effets de structures. « *Vous avez 14 élèves par classe en moyenne en Lozère, parfois jusqu'à 27 élèves dans certains départements. Il faut*



être attentif à une équité territoriale » affirme Blanquer. Et cela se fera en augmentant la productivité des enseignantEs, c'est à dire en dégradant leurs conditions de travail.

DESTRUCTION DU STATUT

Deuxième moteur de la réforme de la fonction publique : permettre la gestion locale des établissements. Non seulement une gestion des finances, à l'image des universités depuis 2007 (et la loi de responsabilité des universités), mais aussi la gestion des personnels. En 2016, quinze universités étaient en situation financière très dégradée (difficultés financières avérées, risque d'insoutenabilité à court ou moyen terme), d'après la Cour des comptes. Ce qui entraîne des suppressions de postes d'enseignantEs et de chercheurEs. On comprend pourquoi le gouvernement s'entête à créer un statut de directeurE d'école et à permettre le recrutement des enseignantEs par le supérieur hiérarchique direct : il souhaite généraliser cette politique à tous les niveaux.

Cette politique de diminution des « coûts » va de pair avec la volonté d'augmenter la proportion de contractuelEs (qui représentent actuellement 17,3% des agentEs de la fonction publique d'État). Le rapport CAP 22 cherche à favoriser ce type de recrutement et à en finir avec l'emploi à vie des fonctionnaires. La loi Blanquer permet, dans son article 14, de recruter des étudiantEs (en formation pour devenir enseignants).

La gestion locale dans l'espace et dans le temps (recrutement, licenciement, annualisation du temps de travail) n'est possible qu'avec une modification en profondeur du statut de fonctionnaire, ce qu'Hollande avait commencé avec la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et une évaluation permanente de l'action publique. C'est un pivot des politiques du nouveau management public (11). Les évaluations ont lieu tout le temps et à tous les niveaux. Blanquer en affirme l'importance en CP et en seconde pour que « chaque enseignant puisse adapter son enseignement aux élèves ». Mais derrière cette façade pédagogique (comme si les enseignantEs avaient besoin de cela pour être des pédagogues), il s'agit en ré-

alité d'outils de contrôle physique et financier des établissements. Au Royaume-Uni, où les résultats des élèves ont une influence sur le budget donné par l'État à chaque école, près de 2300 professeurEs ont encouragé, ou aidé, leurs élèves à tricher (12) aux examens entre 2012 et 2016. Une réussite pédagogique !

PRIVATISATION

Enfin, dernier moteur des réformes, la privatisation de l'École. Celle-ci touche essentiellement les secteurs de l'éducation faciles à externaliser et potentiellement rentables. Par exemple l'aide à domicile (aux devoirs), où l'entreprise Acadomia dégageait déjà un million d'euros de bénéfices en 2014. Parcoursup et la disparition des conseillers d'orientation-psychologues (devenus psychologues de l'éducation nationale), ont ouvert un nouveau marché : celui de l'orientation scolaire. L'entreprise Futurness, par exemple, propose des stages d'orientation professionnelle de 250 euros à 450 euros pour les collégiens, lycéens et étudiants.

On pouvait s'y attendre, le gouvernement favorise les écoles privées. La scolarisation obligatoire dès trois ans, présente dans la loi Blanquer, obligera les municipalités à financer les entreprises de garderie. Et cela n'est pas étranger à la part belle faite par le ministre à la « pédagogie Montessori », dont Céline Alvarez était le fer de lance il y a quelques années. Comme le remarque Claude Lelièvre (13) : « Pourquoi prendre appui sur la mouvance "Montessori" (pour l'essentiel en établissements privés) plutôt que sur la mouvance "Freinet" (qui existe bel et bien au sein de l'Éducation nationale) ? » La réponse est dans la question : une école Montessori rapporte à son propriétaire 600 euros par mois et par élève, sans avoir à donner aucune garantie pédagogique. Dans ces 200 écoles « hors contrat » seules une quinzaine ont signé la charte Montessori internationale (14) (qui n'est pas reconnue par l'État).

« POUR QUE RIEN NE CHANGE, IL FAUT QUE TOUT CHANGE »

La dernière fois qu'un gouvernement s'est lancé dans un programme aussi rapide de mutation de l'Éducation nationale, c'était lors de « l'ouverture des vannes » des années 1960, où l'objectif de l'époque était d'avoir une main-d'œuvre massivement formée pour répondre aux évolutions industrielles des trente glo-

Au contraire, on assiste aujourd'hui à une « fermeture des vannes », où l'avenir de chaque jeune est essentiellement déterminé par la classe sociale de ses parents. Blanquer est sans doute le premier ministre de l'Éducation nationale qui assume pleinement le retour à l'école de Jules Ferry, c'est à dire une école pour la bourgeoisie (rappelons que seuls 1,8% des garçons d'une classe d'âge avaient leur bac en 1900 et 0% des filles, qui n'avaient pas accès à ce diplôme). L'objectif actuel est d'arriver à dégrader rapidement la valeur de la force de travail de l'ensemble des salariéEs en France, pour maintenir les taux de profits des grandes entreprises françaises.

Au travers de la question de l'école c'est le projet de société dont Macron est le nom qui transparait. Et c'est à ce titre qu'il faut le combattre, par la grève, non seulement face à chacune des attaques que nous subissons, mais aussi en avançant sur notre projet de société et d'école émancipatrice. □

(1) Lire DARES, *Résultats* n°57, septembre 2017, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-057.pdf>

(2) Lire Collectif Acide, *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, éditions Raison d'agir, 2015.

(3) Barbara Stiegler, « On sous-estime l'hégémonie culturelle du néolibéralisme », entretien dans *Alternatives économiques* n°390, 12 avril 2019.

(4) Jean-Michel Blanquer, conférence de presse, « Ensemble pour l'École de la confiance : année scolaire 2018-2019 », 29 août 2019.

(5) Emmanuel Brenner (dir.), *les Territoires perdus de la République*, éditions Mille et une nuits, 2002. Cet essai était au cœur des politiques éducatives de Sarkozy.

(6) Lire « SNU : les habits neufs de l'embrigadement », *Questions de classe*, 24 avril 2019, <https://www.questionsdeclasses.org/?SNU-les-habits-neufs-de-l-embrigadement>

(7) Dominique Bucheton, « Instructions Blanquer : un texte politique », le Café pédagogique, le 3 mai 2018, <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/05/03052018Article636609283621451142.aspx>

(8) B. Stiegler, *art.cit.*

(9) Jean-Michel Blanquer, audition par la commission de l'éducation du Sénat, cité par le Café pédagogique, 8 novembre 2018, <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/11/08112018Article636772591149390136.aspx>

(10) Aldous Huxley, *le Meilleur des mondes*, 1932.

(11) On lira à ce sujet Evelyne Bechtold-Rognon, *Pourquoi joindre l'inutile au désagréable ? En finir avec le nouveau management public*, les éditions de l'atelier, 2018.

(12) Léa Polverini, « Plus d'un millier de profs surpris en train d'aider leurs élèves lors d'examens au Royaume-Uni », *Slate.fr*, 12 février 2018, citant un article du *Sunday Times* : <http://www.slate.fr/story/157552/royaume-uni-education-professeurs-triche-examen-ocr>

(13) Claude Lelièvre, « la "bonne pioche" Blanquer invoque l'"esprit Montessori" », billet de blog *Mediapart*, le 31 juillet 2017, <https://blogs.mediapart.fr/claude-lelievre/blog/310717/la-bonne-pioche-blanquer-invoque-l-esprit-montessori>.

(14) Lire l'enquête : Pauline Pennanec'h et Alexis Morel, « "On s'est fait avoir" : déçus, des parents retirent leurs enfants d'écoles Montessori », 3 mai 2019, https://www.francetvinfo.fr/societe/education/enquete-franceinfo-on-s-est-fait-avoir-decus-des-parents-retirent-leurs-enfants-d-ecoles-montessori_3425351.html

Inondations massives en Iran : une gestion catastrophique, des sanctions internationales inhumaines

Depuis le 19 mars, l'Iran subit des inondations sans précédent. Ce jour-là, la province du Golestân, située au nord-est du pays s'est trouvée rapidement inondée à la suite des pluies intenses en faisant une quinzaine de morts. Trois jours plus tard, lors des fêtes du nouvel an iranien, le sud du pays, en particulier la ville historique de Chiraz a été inondée. (1)

Quelque 10 millions de personnes ont été affectées par les inondations dévastatrices qui sévissent dans les trois quarts des provinces iraniennes. Deux millions sont gravement touchés, 500 000 déplacés, dont la moitié sont des enfants. Selon les autorités, à ce jour [8 mai, NDLR], on compte au moins 76 morts, 200 000 maisons détruites, 14 000 kilomètres de routes endommagées, des centaines de ponts détruits, des champs dévastés. Mais il n'est pas en question car les autorités iraniennes essaient de cacher leur incompetence, mais aussi que l'Iran est isolé diplomatiquement. L'aide internationale est d'autant plus dérisoire que la plupart des gouvernements respectent les sanctions imposées par Trump. D'où, par exemple, le manque d'hélicoptères pour le sauvetage. L'ONU elle-même reconnaît que « les défis posés par les sanctions unilatérales affecteront la réponse des Nations Unies ». Et tant pis pour la population... Les besoins des enfants iraniens touchés par les inondations s'aggravent de jour en jour et « il est urgent d'accroître l'approvisionnement », a averti l'Unicef dans un communiqué le vendredi 19 avril.

MAUVAISE GESTION DE LA CRISE

La construction irraisonnée de routes sur les zones inondables et les lits des rivières a causé des pertes humaines et matérielles de grande envergure. Le niveau de l'eau a envahi plus de 2000 agglomérations, à travers 25 des 31 provinces d'Iran. Pendant un mois, presque tout le pays, en particulier les régions situées à l'ouest et au sud ont été noyées sous les pluies torrentielles. En plein printemps durant une semaine il neigeait dans la province de l'Azerbaïdjan, ce qui est tout à fait inhabi-

tuel. La plupart des terres agricoles sont devenues incultivables. Les usines de canne à sucre du Khouzistan sont à l'arrêt, et 30 000 hectares de plantations sont sous l'eau. La réponse du régime a été totalement inadéquate, avec une mauvaise gestion de la crise et un manque de préparation évident. De nombreuses zones touchées par les inondations ne bénéficient d'aucun secours. Le directeur provincial du Croissant-Rouge, Sarem Rezaee, a fait remarquer que son

tendent cette crise.

Au lieu d'apporter leur plein appui aux populations touchées par les inondations, les Gardiens de la révolution (Pasdaran) ont ouvert le feu dans de nombreux villages sinistrés, tuant au moins une personne et en blessant plusieurs. Les Pasdaran craignent que la frustration et la colère des sinistrés, qui n'ont pas reçu d'aide du gouvernement, ne se transforment en un nouveau moteur de protestations généralisées.



DR.

organisation avait tout simplement perdu toute communication avec de nombreuses localités, ajoutant que le Croissant-Rouge n'avait plus de contact avec les autorités : « Nous avons demandé une aide d'urgence aux provinces voisines, mais personne ne peut rien faire ». Les partisans de la « ligne dure » comme les « modérés » du régime rejettent la faute sur les forces et interventions « étrangères ». Mais les dirigeants iraniens n'ont pas réussi à faire la lumière sur certaines des raisons fondamentales qui sous-

CONSTRUCTIONS INCONTRÔLÉES ET ILLÉGALES

Le président Rohani, qui a mis beaucoup de temps pour se rendre dans les régions sinistrées, y a été partout chahuté par les habitants en colère. Les institutions étatiques ont réagi très tardivement et partiellement laissant la population endeuillée se débrouiller les mains vides.



L'absence des autorités et de toute aide gouvernementale est à déplorer. Par contre, la population s'est organisée avec les moyens du bord pour sauver ce qui peut l'être. Et pendant ce temps, Rohani pointe du doigt les États-Unis afin d'expliquer pourquoi les personnes touchées par les inondations ne reçoivent pas d'aide.

Dans les régions frontalières avec l'Irak où les dégâts sont énormes, les Pasdaran ont fait venir les milices armées irakiennes Hashd al-Sha'bi et Al Nojaba, ainsi que la milice afghane des Fate-miyoun, prétendument pour aider la population, mais on ne sait pas exactement quel rôle elles vont jouer contre les éventuels mécontentements exprimés. Les IranienEs estiment que ces groupes de mercenaires, créés par les Pasdaran, sont là pour des raisons répressives et non humanitaires.

En plus de l'accent mis par le régime sur les dépenses excessives consacrées à ses programmes militaires et d'énergie nucléaire plutôt qu'à mettre en place des infrastructures nécessaires pour le développement du pays, les inondations peuvent également être attribuées à la mauvaise gestion de l'urbanisme par le gouvernement, la corruption du régime. Les sinistres naturels causent partout

des dégâts innombrables, mais dans le cas de l'Iran, les infrastructures existantes, la mauvaise gestion, les constructions incontrôlées et illégales, l'ingénierie inexistante... ont en effet rendu la situation encore plus dévastatrice. Par exemple, les Pasdaran ont construit une ligne du chemin de fer entre la province du Golestân et le Turkménistan, pays voisin. Ils n'ont pas pris en considération le fait qu'une partie de cette région se trouve sous le niveau de la mer et, de plus, par négligence, ils ont oublié de construire de petites digues pour que les eaux pluviales puissent circuler vers les rives de la mer Caspienne. Par conséquent, les torrents ont inondé un grand nombre des villes et des villages de la région, et le chemin de fer également.

« UNE PERPÉTUELLE GOUVERNANCE DE CRISE »

À cela, il faut ajouter la cupidité sans fin des hauts responsables du régime. Les familles des grands ayatollahs du Nord ont pour but de se construire des immeubles et des villas, et surtout réaliser des profits par, d'une part, la poursuite de projets immobiliers près des rivières et, d'autre part, la déforestation et l'exploitation généralisée des forêts et des mines au profit des Pasdaran, de leurs entreprises, ainsi que de hauts responsables.

En outre, le pouvoir en place a construit des barrages sans étudier les consé-

quences et sans prendre en compte l'environnement et les spécificités naturelles et géologiques. La plupart de ces barrages ont été construits par des entreprises dépendant de Pasdaran. L'entretien de ces barrages et de leurs lacs a été complètement ignoré, et c'est pour cette raison que l'eau n'a pas pu couler normalement et que les cours d'eau ont débordé, causant beaucoup de dégâts.

Il n'y a là rien de bien original, mais la République islamique peine à mettre en place des procédures de réponse face à de telles catastrophes : le quotidien le Monde du 24 avril (2) cite un ancien responsable iranien de l'environnement, exilé à Londres : « *L'Iran connaît une perpétuelle gouvernance de crise. Tout est réactif, rien n'est anticipé. On réagit lorsque les problèmes apparaissent. On saute d'une crise à l'autre. Le temps ou les ressources manquent toujours pour planifier* ». Ces inondations ont montré, une fois de plus, l'envergure des dégâts et des désastres causés par la République islamique pendant 40 ans dans un pays qui possède un potentiel humain et matériel gigantesque, qui aurait la capacité de rendre la vie plus humaine et digne de son peuple. □

(1) Texte publié dans le n°21 du bulletin *Écho d'Iran*, mai 2019 : http://www.iran-echo.com/echo_pdf/echo21.pdf

(2) Louis Imbert, « L'Iran se noie dans des inondations destructrices », *le Monde*, 24 avril 2019.

Halte à la répression contre les syndicalistes en Iran !

Le gouvernement iranien ne reconnaît pas les syndicats créés par les salariéEs. Il les réprime régulièrement, ainsi que les grèves qu'ils organisent. Il en va de même pour leurs manifestations, notamment à l'occasion de la célébration du 1er Mai.

Le 1er Mai n'est pas férié en Iran, et le gouvernement ne permet pas des célébrations indépendantes de ce jour de la solidarité internationale des travailleurs. Quelques jours avant le 1er mai 2019, 15 syndicalistes indépendants et militantEs des droits des salariéEs ont été arrêtés. Néanmoins, des manifestations ont eu lieu le 1er mai, en particulier à Téhéran devant le Parlement.

Cette manifestation a été violemment réprimée, et 54 personnes (42 hommes et 12 femmes) ont été interpellées et incarcérées, dont Reza Shahabi et Hassan Saïdi, syndicalistes des autobus de la région de Téhéran.

Reza Shahabi est mondialement connu en raison de son action en faveur des droits des salariéEs. Il a été arrêté plusieurs fois et a passé près de six années en prison. Il souffre de multiples pathologies causées par la torture et les conditions inhumaines de détention.

Selon le communiqué du syndicat Vahed, Reza Shahabi et Hassan Saïdi sont accusés de « complot et atteinte à la sécurité nationale ». Ils risquent une peine de 30 jours de prison, et une amende équivalent à 130 fois le salaire mensuel minimum.

Aussitôt, les familles et proches des détenuEs se sont réunies devant la prison d'Evin, pour exiger leur libération immédiate.

Par ailleurs, à la suite d'un appel lancé à l'occasion de la Journée des enseignantEs du 2 mai, des enseignantEs de dizaines de villes iraniennes sont descenduEs dans la rue pour protester contre les mauvaises conditions de vie. Plusieurs personnes ont été arrêtées lors de ces manifestations. Parmi elles, Rasoul Badaghi, Mohammad Fallahi et Mojtaba Ghoreishian.

Comme il le fait depuis 7 ans, le collectif syndical français, qui regroupe la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA et Solidaires, s'est immédiatement mobilisé pour obtenir l'abandon des poursuites et la libération des personnes arrêtées. D'autres organisations comme LO de Suède et Norvège, et le TUC britannique ont fait de même.

Finalement, Reza Shahabi a été libéré sous caution le 7 mai en début d'après-midi. Les autorités l'ont même laissé prendre l'avion le 10 mai pour la France, où il est notamment invité au congrès national de la CGT.

La mobilisation se poursuit pour obtenir la libération de l'ensemble des personnes arrêtées et l'abandon des poursuites à leur encontre.

D'après des informations communiquées par Solidarité socialiste avec les travailleurs en Iran (SSTI).

Aux origines économiques du mouvement populaire algérien

PAR MOHAND SADDEK AKROUR*

La révolte actuelle, déclenchée à l'origine contre le 5^e mandat de Bouteflika, est prolongée dans une mobilisation contre la corruption, contre la dilapidation des deniers publics dont l'origine est au cœur de la constitution du pouvoir algérien, de sa bureaucratie et sa classe dominante.

Pour parler de la période actuelle, il faut remonter dans l'histoire, avant l'indépendance, en 1958. On parlait d'infiltration de Harkis algériens, engagés dans l'armée française, qui ont été injectés dans l'Armée de libération nationale (ALN). Ce sont ces gens qui ont pris le pouvoir de force en 1962, sur la base de leur légitimité militaire, dite historique. Ils ont destitué le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), remis par Ferhat Abbas à Youcef Benkhedda. C'est l'armée des frontières qui est entrée dans Alger, avec des blindés. L'ALN n'avait que des fusils de chasse, quelques kalachnikovs récupérés dans des embuscades et autres armes de l'époque qui avaient été offertes par les pays amis de l'Algérie. L'armée des frontières s'est préparée pour prendre le pouvoir de force, que ce soit ceux qui étaient à la frontière tunisienne ou à la frontière marocaine. Le fils de De Gaulle, en 2015, a écrit un livre, se basant sur les archives de son père, où il révèle que son père avait même préparé cette issue... Ces gens ont confisqué le pouvoir. L'historien Mohammed Harbi parle d'une reconversion de pouvoir. Ils ont reconverti la pseudo-légitimité historique et militaire en légitimité politique en 1962. Boumediene pouvait prendre le pouvoir lui-même, mais il a placé un civil en la personne de Ben Bella à la tête du pays, une opération intelligente, puisque il l'a renversé en 1965 et a pris l'ensemble du pouvoir de façon totalitaire.

LA CONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Cette bourgeoisie ne pouvait pas se déclarer comme telle, car le peuple qui avait fait partir le colonialisme français s'y serait opposé, du fait que ce dernier

représente, non pas le peuple français mais, le capitalisme français. Au 19^e siècle, le pouvoir français avait promis aux paysanEs et aux travailleurEs de France l'eldorado en Algérie : c'est ce qui a conduit à la colonisation de peuplement après 1871, quand la France s'est imposée militairement et a donné les meilleures terres d'Algérie aux colons. À l'indépendance, la bourgeoisie nationale, militaro-bureaucratique, a confisqué le pouvoir, récupéré l'autogestion de 1962-1963, initiée de façon naturelle et spontanée par les travailleurEs algériens, et l'a brisée. Ils ont même piégé Che Guevara, qui a cru que le pouvoir était socialiste ! La bourgeoisie ne pouvait pas se déclarer capitaliste à cette époque, et a donc versé dans un populisme de gauche, récupérant la voie socialiste pour construire un capitalisme d'État, se donnant ainsi du temps pour croître sur le dos du secteur public, au nom du socialisme spécifique algérien. La dilapidation des deniers publics est une donnée de départ. À la fin des années 1970, quand Boumediene est décédé, la bourgeoisie nationale, comprador, s'est sentie capable de voler de ses propres ailes, notamment son aile ultra-libérale. En 1979, l'armée a dû trancher face à deux clans du FLN : d'un côté l'aile nationaliste libérale, avec, à sa tête, Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères à l'époque, et de l'autre, le secrétaire général du FLN, Mohammed Salah Yahiaoui. Ce dernier voulait la continuité du capitalisme d'État alors que Bouteflika voulait un libéralisme ouvert, dans le sens du thatchérisme et du reaganisme en vogue à la fin des années 1970. L'armée a finalement tranché en faveur d'une troisième voie avec le colonel Chadli. C'est à cette époque, au début des années 1980, que le prix du pétrole est monté de 13 dollars à 42 dollars, favorisant la dimension mono-exportatrice de l'écono-

mie algérienne, fondée sur l'exportation des hydrocarbures (pétrole et gaz). La politique de restructuration économique de Chadli a été menée dans le but de casser les politiques industrialisantes mises en place par Boumediene dans les années 1970. Il s'agissait alors de mettre en place une industrie assez importante avec la sidérurgie, l'électronique, la construction de camions et d'automobiles, à Rouiba notamment. Au lieu de continuer, en la corrigeant, cette politique issue du congrès de Tripoli (1962), qui avait certes rompu avec celle, agrariste, prévue au congrès de la Soummam (1956), sans toutefois s'aventurer dans une économie génératrice de dettes, Chadli et les siens l'ont abandonnée en faveur d'une politique économique de consommation, avec comme slogan : « Pour une vie meilleure ». Cette « vie meilleure », c'était l'import-import. Les années 1980-1984 ont été celles de l'euphorie de l'importation, des kiwis et bananes à l'électronique. Mais le peuple ne pouvait pas se payer ces produits, étant donné son pouvoir d'achat, et cela a créé beaucoup de frustrations. En 1986 est survenu le crash pétrolier, et le pouvoir a alors effectué un tournant en faveur du « travail pour garantir l'avenir ». On commence par « une vie meilleure » pour revenir au « travail »... au lieu de faire l'inverse. À ce moment, le pouvoir algérien pouvait encore payer la dette et s'affranchir du FMI et de la Banque mondiale. Mais ils ne l'ont pas fait, préférant gaspiller avec des pots-de-vins et des crédits aux pseudos-investisseurs qui n'étaient en réalité que des importateurs. Un immense gaspillage des deniers publics.



LE TOURNANT DU MULTIPARTISME

Avec le krach pétrolier, la crise économique est apparue au grand jour, de même que la faiblesse de l'économie algérienne : légère, mono-exportatrice, basée sur la rente. On a construit une société de consommation, qui était en réalité une société frustrée. Le FMI et la Banque mondiale ont imposé d'appliquer des réformes économiques. On n'avait plus rien, c'était la crise, les caisses de l'État étaient vides. L'austérité et les privatisations ont commencé, et le FLN ne pouvait pas assumer seul cette politique. En octobre 1988, après le discours de Chadli devant toutes les télévisions, où il s'est plaint que le changement qu'il souhaitait était bloqué par des forces internes au sérail, dans le FLN et le gouvernement, il a appelé les gens à sortir dans la rue le 5 octobre. Mais quand le peuple est sorti, il a débordé l'appel du pouvoir et celui-ci a tiré sur la foule. Plus de 500 personnes ont été tuées à Alger, 7 à Bougie, 3 à Tizi Ouzou et ailleurs, pour un bilan de 700 morts. Chadli s'est refait alors une légitimité en instaurant le multipartisme et avec nouvelle Constitution. Mais on peut parler de multipartisme unique : Chadli s'est donné des alliés pour s'ouvrir. La Constitution de 1989 a été, en outre, la première à se « libérer » du référent socialiste, pour l'économie de marché. L'étape suivante a été, avec le rééchelonnement concomitant de la dette en 1994, l'application des plans d'ajustements structurels. Le pouvoir en place a eu donc de l'argent... qu'il a gaspillé encore une fois. Il a concouru au développement du terrorisme puis, pendant la décennie noire, il a fait passer toutes les réformes qu'il ne pouvait passer auparavant : licenciement des travailleurEs, fermetures des entreprises du secteur public, chasse aux cadres, mis en prison sous prétexte qu'ils avaient mal géré, etc. Il a mis en vente des unités de production bénéficiaires et développé les IDE, les Investissements directs étrangers, et les multinationales sont ainsi arrivées.

LA CONSTITUTION DE L'OLIGARCHIE ACTUELLE

C'est le général Zeroual (à la tête de l'État entre 1994 et 1999) qui, au cours des années 1990, a entamé la politique de réconciliation avec les islamistes, et Bouteflika l'a continuée. Par bonheur pour lui, exac-

tement 20 ans après 1979, le pétrole a grimpé. Il y a eu une hausse, jusqu'à 2007-2008, où il a atteint 140 dollars, et même jusqu'à 170 dollars ponctuellement. Mais pendant cette période également, il y a eu gaspillage de l'argent public. Il y a certes eu développement et construction d'infrastructures, des autoroutes comme l'autoroute est-ouest. Mais, à titre d'exemple, ce projet, qui devait coûter 4 milliards de dollars, s'est terminé avec 18 milliards de dépenses... On a donné à tout le monde : les importateurs, la mafia... Bouteflika a construit une oligarchie en chassant l'ancienne et en gaspillant l'argent public. Tous les milliardaires qui actuellement se dénoncent les uns les autres se sont enrichis sous la bannière des militaires, et ont profité du contexte terroriste. Les trois sources de corruption qui ont permis à l'oligarchie de se constituer et d'accumuler des milliards sont le commerce extérieur, les banques publiques et privées, et

de l'uranium. Dans ce contexte de pillage des ressources nationales, la situation des classes populaires et, a fortiori, de la jeunesse, n'en apparaît que plus dramatique. Le pouvoir affirme qu'il y a 22 à 25% de chômeurEs, mais en réalité il y en a plus, car les autorités comptabilisent ceux qui ont des CDD ou sont dans les dispositifs d'emploi des jeunes. Même avec 3000 dinars (15 euros...), le « filet social », on les considère comme travailleurEs. Donc les chiffres sont faussés. On peut estimer à 40% le taux de chômage, qui touche énormément les jeunes, lesquelEs constituent 70% de la population algérienne. Notons que les chiffres du chômage en Algérie peuvent être trompeurs car 70% de la masse monétaire circule dans l'informel. Cela peut faire relativiser les choses, mais les travailleurEs de l'informel n'ont pas de retraite, d'assurance, ne paient pas d'impôts. L'informel parasite l'économie au vu et au su du pouvoir



le foncier. Les deux premières ont un lien dialectique puisque ce sont les banques qui offraient des lignes de crédits illimités aux importateurs. Le foncier, quant à lui, a permis le développement d'une mafia : à Alger, à la Mitidja, ils sont pris des terres énormes. Les tenants du pouvoir ont tous accaparé des hectares dans le Sud, pas pour l'agriculture mais pour le sous-sol, qui regorge de richesses. Des géologues ont révélé des chiffres sur le potentiel minier en Algérie, et on s'aperçoit que les hydrocarbures ne représentent qu'une infime part du potentiel minier en Algérie, qui regorge notamment de métaux : or, fer, zinc, mais aussi

en place, qui ferme les yeux sur cette question pour avoir la paix civile. La précarité touche aussi bien les chômeurEs que la classe moyenne, qui a pratiquement disparu. La différenciation de classe est claire : 1% de la population accapare 99% des richesses et 90% se partage moins de 1% des richesses.

DIVISIONS AU SEIN DU POUVOIR

Cette situation a conduit au fait que le peuple s'est senti particulièrement humilié par le 4^e, puis le 5^e mandat, et qu'il a voulu reconquérir sa dignité. Au moment du 4^e mandat, il y avait déjà eu des tentatives de protestation mais la répression



Bouteflika, alors ministre des Affaires étrangères, rencontre Henry Kissinger en 1975 - DR.

avait été énorme. Le 5^e mandat a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Les conditions objectives étaient mûres, mais il manquait un facteur subjectif, un parti d'avant-garde, ou un événement déclencheur.

Dans le pouvoir algérien, il y a deux fractions bourgeoises : la bourgeoisie nationale, représentée par Bouteflika, qui représente un capitalisme d'État, ni pro-impérialiste, ni anti-impérialiste, qui a ménagé la chèvre et le chou ; et la nouvelle bourgeoisie, avec Rebrab, Cévitel et autres, qui voulait s'affranchir de la première et voulait s'ouvrir sur la mondialisation capitaliste. Elle s'était donné un représentant politique, le général Ghediri. C'est elle qui a appelé au 22 février par les réseaux sociaux. Mais, le 16, la population avait déjà protesté contre le 5e mandat.

Quand les masses sont sorties en réponse à cet appel de cette fraction du pouvoir, elles ont largement dépassé l'appel initial. Le peuple a refusé le 5e mandat car il ne pouvait accepter de voir reconduit un président qui n'avait pas parlé depuis des années. Mais la mobilisation n'en est pas restée là : la population ne veut pas de vote et veut que tout le système dégage. Ce qui n'arrange pas cette frange bourgeoise, qui avait son candidat prêt à l'élection... La preuve, quand Bouteflika a dit « Je me retire mais il n'y aura pas de vote », les Rebrab et Ghediri l'ont dénoncé, se plaignant du fait que refuser un vote était anticonstitutionnel... alors que tout ce qui a été fait jusqu'ici est anti-constitutionnel ! Ils voulaient les élections car ils espéraient qu'une fois Bouteflika retiré, ils imposeraient leur candidat.

Le chef d'état-major de l'armée Gaïd Salah, désormais aux commandes, affirmait, au début du soulèvement, que le candidat Bouteflika était en bonne santé,

que l'élection allait se dérouler dans la transparence et l'équité. Mais, quand le rapport de forces s'est imposé dans la rue, il a retourné sa veste... pour sauver le système. L'armée veut donner la cadence, aujourd'hui comme autrefois. La preuve en est que Gaïd Salah veut imposer les élections du 4 juillet. Aujourd'hui, dans une période d'instabilité, on assiste à des emprisonnements, des interpellations, des dénonciations des uns contre les autres... Mais si le mouvement s'affaiblit ou s'il devient plus fort, les différentes fractions vont s'unir contre le peuple car elles ont, fondamentalement, les mêmes intérêts.

LE POUVOIR DES TRAVAILLEURS POUR CHANGER L'ALGÉRIE

Au cours des dernières décennies, on a donc assisté à une reconversion du pouvoir militaire en pouvoir politique, et du pouvoir politique en pouvoir économique. Pas comme dans la prise du pouvoir classique par la bourgeoisie où le pouvoir économique conduit au pouvoir politique. Ici c'est l'inverse, c'est un capitalisme retardataire et dépendant : on importe 90% des produits alimentaires, on exporte 97% d'hydrocarbures. Pour changer les choses, il faut prendre le pouvoir politique. Il s'agit donc de construire le mouvement, d'aller vers une assemblée constituante qui permettra de lancer des débats au plus bas de l'échelle, dans les quartiers, les villages, les unités de travail, les lieux d'études... Il faut débattre pour une réelle représentation, désigner des représentantEs pour constituer cette assemblée constituante et élaborer une nouvelle constitution. Il s'agit de créer les conditions d'une réelle lutte politique, et de faire émerger une conscience de classe développée. S'il y avait une réelle conscience de classe, on n'aurait vu, comme cela s'est passé après l'arrestation du capitaliste Rebrab, des es-

claves qui manifestent pour libérer leur maître. Ils auraient pris les outils de travail, les outils de production, pour continuer le travail mais sous leur propre contrôle. Un pouvoir révolutionnaire pourrait remettre en cause tous les contrats signés par les multinationales, les impérialistes, et récupérer les richesses. Il développerait l'autogestion, comme en 1962-1963. L'Algérie regorge de richesses, de main-d'œuvre. Ils disent que les AlgérienEs sont des feignantEs, mais on leur donne moins de 18 000 dinars (le salaire national minimum garanti, SNMG) pour travailler. Dans ma municipalité, 80% des travailleurEs ne touchent pas le SNMG alors qu'ils ont une famille à charge. Il faut récupérer les richesses nationales, en reprenant la contrôle de la Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures (Sonatrach), qui investit en Libye, au Nigeria et ailleurs, alors qu'on ramène Total et Exxon en Algérie. L'exploration est faite par les AlgérienEs, les multinationales ne font que la commercialisation ! Il y a également, comme on l'a dit, le potentiel minier qui est énorme. Mais tout ça, ce n'est que la rente. Il y a d'autres richesses, et du travail pour touTEs : il faut développer l'agriculture, pour lancer une économie agroalimentaire, autour des produits du terroir. Il faut développer la Société nationale des véhicules industriels (ex-Sonacome), l'électronique, les technologies : il y a la matière grise dans les universités ! Il faut rompre avec le capitalisme, construire un bloc d'Afrique du Nord, de tous les peuples de la région, avec toutes ces richesses, avec une politique révolutionnaire de récupération des richesses nationales, une autogestion, le pouvoir aux travailleurEs, celles et ceux qui produisent. Nous ne sommes pas des malheureux et nous pouvons construire un pôle stratégique important pour la Méditerranée et l'Afrique. Ils veulent nous faire croire qu'on ne peut rien faire, que nous sommes faibles et dépendants, alors qu'en 1962, quand les Français sont partis, les travailleurEs ont retroussé leurs manches et ont produit. La meilleure récolte de l'histoire est celle de 1963, avec des millions de tonnes de blé. Soyons optimistes ! □

*Mohand Saddek Akrouf est membre de la direction du Parti socialiste des travailleurs, enseignant en économie à l'université de Bgayet et maire de la commune de Barbacha.

Macron, Gramsci et la violence d'État

PAR JULIEN SALINGUE

Le moment répressif actuel est l'expression d'une crise d'hégémonie des classes dominantes, et non d'une simple « fuite en avant » autoritaire de Macron et ses sbires.

« **D**ans un État démocratique républicain, le monopole de la violence légitime, c'est celle des policiers et des gendarmes. » Ainsi s'exprimait, le 7 janvier dernier, Gérald Darmanin, alors qu'il venait d'être questionné, sur RTL, au sujet des nombreuses accusations de violences policières commises contre les Gilets jaunes. Au cours des six derniers mois, nombreux ont été ceux qui, du côté du gouvernement, de la majorité LREM et des éditorialistes mainstream, se sont aussi essayés à se référer – approximativement – au sociologue allemand Max Weber, en invoquant le « monopole légitime » de l'État sur la violence. Ces nombreuses tentatives de réaffirmation de « l'autorité de l'État » sont l'expression d'une double tendance : la contestation, de plus en plus forte, de la légitimité des violences perpétrées par les forces de répression ; la reconnaissance, à une échelle inédite au cours des dernières décennies, d'une (part de) légitimité aux violences commises par un mouvement social.

LA LÉGITIMITÉ NE SE DÉCRÈTE PAS

Depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, c'est en effet la légitimité de la violence des forces de répression qui a été remise en question, à une échelle qui dépasse de très loin les cercles des groupes mobilisés contre les violences policières. Des dizaines de milliers de personnes ont fait l'expérience de la brutalité des policiers et des gendarmes, tandis que des centaines de milliers d'autres, peut-être davantage, ont vu circuler des images de ces violences et de leurs conséquences, et mesuré leur caractère féroce et injustifiable. Dans le même temps, la popularité – toujours – maintenue du mouvement des Gilets jaunes, malgré la mise en scène dramatique des violences commises lors des manifestations et les injonctions politico-médiatiques, témoigne elle aussi d'un changement notable d'atmosphère. On se souviendra

également, dans le même ordre d'idées, de l'élan de sympathie, début janvier, autour du « Gilet jaune boxeur », célébré lors des manifestations de janvier, et dont la vidéo dans laquelle il affirmait n'avoir fait que se défendre a été largement relayée et a fait des millions de vues sur internet.

Et c'est là que réside tout le problème pour le gouvernement qui, en multipliant les références à « l'autorité de l'État », révèle, en creux, un sentiment – justifié – de perte d'autorité. Darmanin et consorts auraient mieux fait de lire Weber plutôt que de répéter sottement une formule sans la comprendre. Car la formule exacte du sociologue est beaucoup plus subtile que ce qu'en ont retenu les petits soldats de la Macronie. Au début du 20^e siècle, Weber expliquait ainsi que l'État est une communauté qui « revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime ». Une formule/définition qui tient compte du fait que, contrairement à ce que semblent croire Darmanin et Cie, la légitimité ne se décrète ni ne se proclame : elle repose sur un accord tacite, un consentement, une adhésion, et répéter « Nous sommes légitimes » a autant de consistance que de proclamer « Je suis quelqu'un en qui il faut avoir confiance » ou « Je suis quelqu'un qu'il faut aimer ».

FORCE ET CONSENTEMENT

Le consentement est ainsi inséparable de la légitimité. C'est ce qui a été parfaitement compris par Antonio Gramsci qui, dans ses écrits théoriques, notamment au sujet de l'État, a accordé une place centrale à la dimension idéologique de la domination bourgeoise, souvent sous-estimée par les courants marxistes malgré les « avertissements » de Marx lui-même : « *Les pensées de la classe dominante sont aussi les pensées dominantes de chaque époque, autrement dit la classe qui est la puissance matérielle dominante de la société est aussi la puissance dominante spirituelle. La classe qui dispose des moyens de la*

production matérielle dispose du même coup des moyens de la production intellectuelle, si bien que, l'un dans l'autre, les pensées de ceux à qui sont refusés les moyens de production intellectuelle sont soumises du même coup à cette classe dominante » (1).

Pour Gramsci, la domination de la bourgeoisie via l'État moderne ne peut être comprise si l'on ne tient pas compte du fait que les dominants doivent obtenir le consentement de fractions des classes dominées et leur adhésion, à bien des égards, à un ordre qui les maintient pourtant dans une position subalterne. C'est dans ce cadre qu'il forge le concept d'hégémonie, entendue comme une forme de domination qui repose sur « la combinaison de la force et du consentement qui s'équilibrent de façon variable, sans que la force l'emporte par trop sur le consentement, voire en cherchant à obtenir que la force apparaisse appuyée sur le consentement de la majorité » (2). La force et le consentement sont ainsi les deux variables essentielles permettant de comprendre non seulement la domination qui s'exerce dans l'État bourgeois moderne, mais aussi les différentes trajectoires étatiques et les différents modes d'exercice du pouvoir de et dans l'État.

Gramsci opère donc une distinction entre « société politique » (l'appareil d'État au sens strict), terrain de lutte pour le contrôle de l'usage de la force, et « société civile » (partis, mouvements, associations, médias, organisations religieuses, etc.), terrain de lutte pour le contrôle du consentement. L'État, au sens large, se compose donc selon Gramsci de ces deux structures, ainsi qu'il le résume dans une formule « condensée » : « État = société politique + société civile, c'est-à-dire hégémonie cuirassée de coercition ». En d'autres termes, « l'État est l'ensemble des activités pratiques et théoriques grâce auxquelles la classe dirigeante non seulement justifie et maintient sa domination, mais réussit à obtenir le consensus actif des gouvernés » (3).

DEGRÉS VARIABLES DANS L'UTILISATION DE LA FORCE

Ce détour par Gramsci permet de comprendre que si l'utilisation de la force est au cœur de l'exercice de la domination bourgeoise par le moyen institutionnel de l'État et, en dernière analyse, le moyen ultime pour assurer cette domination, les formules résumant l'État à la seule force armée négligent le fait que le degré d'utilisation de la force par l'État bourgeois peut être variable et doit toujours être pensé en relation avec la quête d'hégémonie des classes dominantes. Il existe une relation dialectique entre force et consentement : plus le consentement est faible, plus la classe dominante devra se reposer sur l'appareil d'État et la coercition ; plus l'appareil d'État est faible, plus la classe dominante devra rechercher le consentement des dominés.

L'équilibre entre les deux pôles est variable et permet de penser les différentes formes d'exercice du pouvoir, notamment la place de l'appareil d'État, au sens strict, dans les rapports sociaux, et les types de régimes. Il existe en effet, du point de vue de Gramsci, un large spectre entre d'hypothétiques démocraties « pures » ou dictatures « pures », dont l'existence est en outre difficilement possible dans des sociétés de classe : « *D'une part, dans une société constituée de classes antagoniques, il est impossible que la classe dirigeante puisse obtenir une adhésion telle qu'elle puisse se passer complètement de la force. [...] D'autre part, si la bourgeoisie perd complète-*

ment son hégémonie sur la société civile, cela conduira ou bien à la révolution et à la perte de son pouvoir d'État ou bien elle réussira, par des moyens dictatoriaux, à exterminer les dirigeants de la classe adverse et à rétablir graduellement son hégémonie [...]. Cette situation dans laquelle la politique se réduit à la pure force n'existe qu'en période de crise et ne peut être que transitoire, quelle que soit sa solution » (4).

AUTORITARISME DU XXI^E SIÈCLE

Ainsi, si la violence d'État est consubstantielle de la domination bourgeoise, elle s'exerce sous des formes et à des intensités diverses selon les configurations politiques et sociales, et doit donc être pensée dans son historicité. Les « démocraties bourgeoises » comme la France ont, dans leur histoire, connu des périodes plus ou moins répressives, qui ne sont pas seulement liées à l'intensité des mobilisations sociales, mais aussi aux capacités du personnel politique de la bourgeoisie à trouver des médiations permettant de maintenir ou rétablir l'ordre social. La situation que nous traversons actuellement en France, marquée par un degré élevé de répression, est à ce titre singulière, mais elle s'inscrit dans une longue histoire, faite de moments répressifs particulièrement intenses auxquels ont pu succéder des phases où la violence d'État s'exerçait de manière moins brute.

L'autoritarisme macronien est aujourd'hui l'expression « à la française » d'une crise d'hégémonie des classes do-

minantes à l'échelle internationale, qui se déploie sous des formes diverses dans la plupart des « démocraties bourgeoises ». Lors de l'élection de Macron, la question était posée de savoir s'il représentait une solution à cette crise d'hégémonie ou s'il était un produit de cette crise qui ne pourrait, à moyen terme, que l'approfondir. Tout indique aujourd'hui que, même si ses contre-réformes répondent aux souhaits de la bourgeoisie, la crise est loin d'être résolue : les réformes sont votées et s'appliquent, mais le consentement n'est pas là, en témoignent la faible popularité de Macron et le rétrécissement de sa base sociale, lui qui était déjà minoritaire lors de la présidentielle.

Le développement de cet autoritarisme du XXI^e siècle, qui n'a pas commencé avec l'élection de Macron mais auquel ce dernier a donné une accélération, n'est pas un accident de parcours. Répression policière, attaques contre la liberté de la presse et offensive contre les droits démocratiques font système, et sont un élément structurant du macronisme. Comme le soulignait le journaliste Romaric Godin, la conviction de Macron et de ses proches de détenir la « vérité » en matière économique, à savoir la nécessité de « *briser les compromis du passé et de soumettre le pays, pour son "bien", à l'ordre économique* » (5), couplée à la faiblesse de leur assise sociale, légitime en effet à leurs yeux un contournement, voire une destruction des cadres démocratiques. Là réside le principal danger du moment répressif auquel notre dossier est consacré : la Macronie n'opère pas une simple « fuite en avant », mais a fait de l'ultra répression un mode de gouvernance. Il y a urgence à ce que syndicats, associations, partis, collectifs, groupes de Gilets jaunes, et bien d'autres encore, s'unissent pour enrayer cette machine infernale. Pour la liberté de manifester, qui n'est déjà plus, aujourd'hui, un droit à défendre, mais à reconquérir. Pour les droits démocratiques et les libertés publiques, toujours plus attaqués. Avant qu'il ne soit trop tard. □



Photothèque rouge - Martin Noda.

(1) Karl Marx et Friedrich Engels, *l'Idéologie allemande*, Éditions sociales, 1965, p. 52.

(2) Antonio Gramsci, *Guerre de mouvement et guerre de position*, Textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan, Paris, La Fabrique, 2011, p. 234.

(3) Antonio Gramsci, *Cahiers des Prisonniers*, Paris, NRF/Gallimard, 1990, Cahier 15, § 10, p. 120.

(4) Jean-Marc Piotte, *la Pensée politique de Gramsci*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1970 (p. 122-123 de la version électronique).

(5) Romaric Godin, « Les origines économiques de l'autoritarisme d'Emmanuel Macron », *Mediapart*, 4 février 2019.

Quand les bourgeoisies démantèlent la « démocratie bourgeoise »

PAR UGO PALHETA

Ce qui s'est joué au cours des deux dernières décennies exprime une mise en crise des démocraties libérales, c'est-à-dire du principal mode selon lequel la classe dominante – la bourgeoisie – a organisé sa domination politique depuis la fin du XIXe siècle : mise en crise par les luttes populaires des « années 68 » mais aussi, en réaction, par les gouvernements eux-mêmes. Ceux-ci ont préféré progressivement saborder les formes politiques (parlementaires), les droits démocratiques et les acquis sociaux sur lesquels se fondaient pourtant leur légitimité, devenus de plus en plus encombrants à mesure que s'accroissaient les inégalités et que s'approfondissait la crise sociale. (1)

Dès les années 1970, la Commission Trilatérale – un des multiples organes de réflexion dont dispose la bourgeoisie à l'échelle internationale et qui lui permettent de renforcer son homogénéité politico-idéologique (2) –, s'était emparée à sa façon de cette question de la démocratie (3). Dans un rapport publié en 1975 (4), les auteurs – Samuel Huntington (devenu mondialement célèbre depuis grâce à la thèse du « choc des civilisations », qui a légitimé les interventions impériales depuis le 11 septembre 2001), Michel Crozier (sociologue français apprécié pour son pamphlet *la Société bloquée*) et Joji Watanuki – s'inquiétaient du manque de « gouvernabilité » et des « excès » de la démocratie. Pour y faire face, le rapport plaidait en faveur d'institutions politiques placées aussi loin que possible de toute forme de contrôle populaire. Considérés comme volatiles et trop peu sensibles aux prétendues « nécessités » économiques, les peuples et le suffrage universel devaient être encadrés par des institutions nouvelles dévolues entièrement à l'accumulation du capital et au maintien de l'ordre existant.

Si la Trilatérale n'est pas l'auteure d'un complot contre la démocratie, ourdi dans le dos des peuples et des gouvernements, ce rapport donne à voir sous une forme explicite et exhaustive ce qui se donne généralement sous des formes

euphémisées et morcelées. À savoir l'agenda de « dé-démocratisation » (5) mis en œuvre par les classes dirigeantes à partir de la fin des années 1970. La montée de l'autoritarisme n'a pas été le simple produit d'ajustements opérés au coup par coup ; elle a procédé de réflexions intellectuelles menées au sein des élites politiques et économiques, et de décisions politiques prises par des gouvernements (de droite et de gauche). Expression des préoccupations propres aux milieux dirigeants (en particulier patronaux), ce programme visait à enrayer la progression des mouvements d'émancipation et à réduire la conflictualité sociale, en hausse depuis la fin des années 1960. Il s'agissait en particulier de résoudre un problème apparemment insoluble : comment restaurer un pouvoir capitaliste érodé par les luttes populaires, tout en maintenant les structures formelles de la démocratie (notamment les élections libres et le pluralisme politique) ? La réponse des classes dirigeantes a reposé sur trois séries de transformations structurelles.

POIDS DE LA FINANCE

La première tient dans la mondialisation néolibérale qui, en donnant un pouvoir de plus en plus important à un acteur spécifique, la finance capitaliste, a modifié les rapports de forces entre les classes, mais également entre les fractions qui composent les classes dominantes. L'une des caractéristiques cen-

trales de la finance déréglementée et globalisée tient dans le fait qu'elle tend à échapper au contrôle politique, même minimal, du fait de sa capacité à s'abstraire de tout ancrage territorial. La finance est ainsi devenue si puissante qu'elle peut, par la voix d'institutions ventriloques – la Banque centrale européenne, mais aussi le FMI, l'OMC ou la Banque mondiale, qui constituent autant de centres du pouvoir capitaliste –, imposer très directement les politiques publiques favorables au Capital. Cela passe en particulier par l'exercice d'une forme de chantage à l'investissement ou, comme dans le cas de la Grèce, de chantage au financement d'États maintenus volontairement à la limite de la cessation de paiement. Rien de très neuf à dire vrai : ce type de chantage a toujours constitué l'une des armes principales de la classe capitaliste.

Mais on oublie souvent que des acteurs identifiables et des décisions précises ont permis de libérer la finance des contraintes qui l'enserraient depuis l'après-guerre. Pensons, dans le cas de la France, à la loi de dérégulation bancaire de 1984 et à la loi Bérégovoy de 1986 sur la déréglementation financière, toutes deux initiées par un gouvernement de gauche. Ce sont bien des volontés gouvernementales qui ont abouti à la mise en place de la libre circulation des capitaux, à l'échelle européenne mais également mondiale. Ce qui a entraîné une élévation drama-



Photothèque rouge - Martin Noda.

tique du niveau de concurrence entre travailleurEs et entre États, favorisant ainsi un *dumping* social et fiscal sans limites. La crise financière de 2007-2008 n'a rien changé à l'affaire de ce point de vue car il n'y a pas de voie médiane : ou l'on s'affronte à la finance capitaliste, ce qui suppose d'en briser les structures fondamentales (en particulier par la socialisation du système bancaire et la fermeture de la Bourse (6)), ou l'on vient nécessairement, à plus ou moins brève échéance, à se conformer à l'ensemble de ses *desiderata*. Les gouvernements ont unanimement choisi la seconde option, une fois passées les indignations de rigueur par temps d'orage financier.

INSTANCES NON ÉLUES

La deuxième transformation est liée à la précédente, mais dispose d'une autonomie relative et d'une trajectoire historique propre. Il s'agit des processus d'intégration régionale des économies capitalistes, en particulier le projet

plus avancé qu'est l'Union européenne (UE). Depuis les années 1980, l'UE n'a pas été construite simplement comme un libre-marché dans lequel doit régner une « concurrence libre et non faussée ». Elle a été bâtie également comme un proto-État dominé par des instances non élues (Commission européenne et Banque centrale européenne mais aussi une large variété de lobbys (7)), qui ne se substitue pas aux États-nations – quoique les émissaires de l'UE aient joué dans le cas grec le rôle d'un gouvernement de l'ombre – mais s'y articule (8). À force de délégations de la part des gouvernements nationaux, ce proto-État en est venu à disposer d'une force contraignante, notamment à travers ses cours de justice mais surtout via l'instrument monétaire.

L'exemple grec de la première moitié de l'année 2015 a ainsi montré qu'au sein de l'UE, un gouvernement élu ne saurait appliquer une politique économique sans l'accord des gouvernements des principales puissances européennes

(principalement l'Allemagne et secondairement la France), mais aussi de la Commission européenne, de la BCE ou encore du FMI, ces dernières étant organiquement liées (et soumises) au capital financier. Jean-Claude Juncker n'a-t-il pas déclaré en janvier 2015, suite à la victoire de Syriza, qui promettait de rompre avec les politiques d'austérité : « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens* » ? Il faut encore se souvenir de la manière dont le vote des populations française et néerlandaise contre le traité de constitution européenne (TCE) en 2005 a pu être effacé d'un trait de plume par l'imposition du traité de Lisbonne – un traité qui ne différait du TCE que par



son ordre interne, de l'aveu même de V. Giscard d'Estaing, principal concepteur de ce dernier –, et cela par voie parlementaire, donc avec la complicité des députés et sénateurs PS. Ajoutons encore que, lorsque le peuple irlandais a voté contre ce nouveau traité, l'oligarchie européenne tout entière s'est cabrée et l'a contraint à revoter jusqu'à obtenir une réponse plus conforme à ses intérêts.

« ÉTATISME AUTORITAIRE »

Le troisième facteur structurel renvoie à un processus de long terme de transformation des États capitalistes, consistant dans une montée de l'« étatisme autoritaire » et marquant le « déclin de la démocratie » (9). Les mécanismes traditionnels du parlementarisme libéral ont commencé à être marginalisés il y a longtemps, bien avant la construction de l'UE et la mondialisation capitaliste. En France, le gaullisme et la Ve République ont constitué une nouvelle manière d'organiser la domination politique de la bourgeoisie et de construire son hégémonie, marginalisant les organes parlementaires au profit d'autres instances, élues ou non : le pouvoir exécutif et l'administration d'État, contrôlée par les sommets des principaux partis, eux-mêmes intégrés organiquement aux institutions d'État et aux milieux d'affaire. Du côté de la droite, les liens avec ces derniers sont évidents depuis toujours, mais dans le cas du PS, ils ont été créés de manière volontariste, notamment à partir des années 1980, comme l'illustre l'existence même du Cercle de l'Industrie. Cofondé par Dominique Strauss-Kahn, ancien dirigeant socialiste éminent devenu ministre de l'Économie puis directeur du FMI, ce lobby patronal comptait volontairement autant de dirigeants du PS que de la droite – outre les présidents des plus grandes entreprises françaises.

MACRON ET L'ÉTAT NÉOLIBÉRAL-AUTORITAIRE

On aurait tort d'imaginer que l'élection d'un président qui n'a pas été biberonné à l'ENA, ni couvé dans l'un des deux principaux partis qui se succèdent au pouvoir depuis 1981, change ici quoi



Photothèque rouge - Martin Noda.

que ce soit. Au contraire, E. Macron s'est inscrit dans une stricte continuité avec les gouvernements précédents, radicalisant la double tendance autoritaire mise en évidence par Nicos Poulantzas : confusion des partis et de l'administration d'État, et domination des sommets de l'exécutif sur cette dernière. Notons d'ailleurs que si le PS avait pu montrer quelques rares velléités d'indépendance sous F. Hollande, vite refoulées ou réprimées, le mouvement créé par E. Macron (En Marche) ne l'a été que comme moyen de conquête du pouvoir. En Marche a été conçu pour demeurer sous le contrôle étroit de son président et de ses conseillers, sans vie démocratique interne, et faire office de réservoir de « compétences » – essentiellement issues du monde patronal. En outre, la pratique du pouvoir par Macron s'avère hyper-centralisée, même au regard des normes de la Ve République : toute la mécanique de prise de décision semble ainsi concentrée autour du président et de sa garde rapprochée, de son secrétaire général et des conseillers (10). E. Macron apparaît ainsi sans fard, dans la continuité de N. Sarkozy et F. Hollande, comme l'incarnation parfaite de l'État néolibéral-autoritaire, cette modalité particulière de l'État capitaliste que l'on cherche à bâtir intégralement sur le modèle des directions d'entreprises. De même que ces pseudo-consultations nommées « référendums d'entreprise », où l'on somme les salariés de choisir entre la peste (tra-

vailer plus pour gagner autant, voire moins) et le choléra (les suppressions d'emplois), le débat démocratique n'a guère d'autre fonction dans ce modèle que d'entériner et de légitimer *a posteriori* des décisions prises par une infime minorité au nom de considérations se situant à mille lieues des intérêts de la majorité. □

Extrait de Ugo Palheta, *la Possibilité du fascisme, Paris, la Découverte, 2018.*

(1) L'expression « démocratie bourgeoise » est éminemment contestable. Elle mêle en effet des droits et libertés qui furent effectivement acquis par la bourgeoisie, alors en position de « classe montante » contestant le pouvoir des classes dominantes traditionnelles, et d'autres qui ont été acquis par les classes ouvrières et les mouvements progressistes – féministe, antiraciste, LGBT – contre les résistances farouches des bourgeoisies (du suffrage universel aux libertés d'organisation, de réunion et de manifestation, en passant par le droit de grève, le droit à l'avortement, la dépénalisation de l'homosexualité, etc.).

(2) L'historien Dylan Riley parle d'« hégémonie intra-classe ». Voir *The Civic foundations of Fascism in Europe. Italy, Spain, and Romania, 1870–1945*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2010, p. 15.

(3) Sur la Trilatérale, voir O. Boiral, « Pouvoirs opaques de la Trilatérale », *le Monde diplomatique*, novembre 2003.

(4) Le rapport peut être consulté ici : http://trilateral.org/download/doc/crisis_of_democracy.pdf.

(5) Voir Wendy Brown, *les Habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néo-conservatisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007.

(6) Voir F. Lordon, « Et si l'on fermait la Bourse », *le Monde diplomatique*, février 2010.

(7) Sur le rôle des instances de lobbying dans le cadre de l'Union européenne, voir S. Laurens, *les Courtiers du capitalisme*, Marseille, Agone, 2015.

(8) Voir C. Durand (coord.), *En finir avec l'Europe*, Paris, La Fabrique, 2013.

(9) Voir N. Poulantzas, *l'État, le pouvoir et le socialisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2013.

(10) S. de Royer, « Emmanuel Macron, Alexis Kohler, Ismaël Emelien : ce trio qui dirige la France », *le Monde*, 7 août 2017, http://www.lemonde.fr/politique/article/2017/08/07/ce-trio-qui-dirige-la-france_5169441_823448.html.

Spirale liberticide : de l'état d'urgence à la guerre contre les opposantEs

PAR ROSELINE VACHETTA

De 1986 à 2014, en adoptant 14 lois sécuritaires le Parlement a renforcé encore le caractère autoritaire de la constitution. Mais malgré un dispositif législatif déjà pléthorique, Hollande et son gouvernement vont se lancer dans une fuite en avant législative liberticide que Macron accentuera à partir de 2017.

D'ABORD L'ÉTAT D'URGENCE

La nuit qui suit l'attentat du 13 novembre 2015, l'état d'urgence est décrété pour 12 jours en conseil des ministres, conformément à la loi du 3 avril 1955. L'exécutif détient alors seul le pouvoir. Cela se traduit par le déploiement d'une surveillance accrue dans les lieux publics, les transports, les sites industriels et sur l'ensemble des citoyenEs. Les contrôles aux frontières sont rétablis. La liberté de circulation est suspendue: interdiction de séjour dans certains lieux, assignations à résidence, perquisitions administratives de jour comme de nuit, interdictions administratives de réunions et de manifestations, fermetures de lieux de cultes et de salles de spectacles.

C'est l'union sacrée au sommet de l'État : le 20 novembre, le Sénat vote à l'unanimité la prolongation de l'état d'urgence pour 3 mois et l'Assemblée nationale l'adopte avec 551 voix (6 voix contre et 1 abstention). Promulguée le jour-même cette loi conforte les restrictions déjà en place et durcit les possibilités d'assignations et de dissolutions d'associations.

Les résultats en termes de prévention d'actes de terrorisme sont pourtant quasi-nuls. Amnesty international recense, le 3 février 2016, « 3342 perquisitions, dont 4 qui ont donné lieu à des enquêtes préliminaires pour infractions liées au terrorisme et 21 autres pour motifs, aux contours flous, d'apologie du terrorisme ». Au même moment, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) dénonce déjà « un détournement de l'état d'urgence sans lien avec la lutte contre le terrorisme pour entraver les manifestations d'écologistes, de syndicalistes, et pour lutter contre l'immigration

clandestine, des mesures qui pour l'essentiel sont de nature à stigmatiser une population et une appartenance religieuse ». Malgré l'opposition totale de nombreux syndicats, notamment le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France, d'associations comme le GISTI ou la LDH et de partis politiques dont le NPA, qui appellent plusieurs fois à manifester, l'état d'urgence, de plus en plus liberticide, sera prolongé 6 fois jusqu'en octobre 2017.

SOCIÉTÉ DE LA SUSPICION ET FABRICATION DU BOUC-ÉMISSAIRE

Via une communication guerrière et anxigène relayée avec complaisance par des médias aux ordres, le gouvernement va entretenir un climat de peur et de défiance. Un numéro vert d'alerte sur les suspicions de radicalisation, « stop djihadisme », est immédiatement mis en place mais, victime de son succès (!) il est vite supprimé : 22 000 appels reçus, mais seuls 22 déclarés pertinents par le ministère de l'Intérieur... La loi du 22 mars 2016, concernant la « sécurité dans les transports en commun » vise pêle-mêle « la lutte contre les incivilités et la fraude, les atteintes à la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme ». Les agents ont le droit de fouiller les bagages, de palper les personnes « suspectes », et pourront être armés. Les acteurs sociaux, comme le ministère de l'Éducation nationale, l'administration pénitentiaire, les services sociaux, ou les associations de parents d'élèves, sont incités fortement à participer à la logique anti-terroriste.

Pire, face à une opinion inquiète, Hollande et Valls vont lancer un projet de réforme de la Constitution. Avec deux ar-

ticles nouveaux : l'inscription de l'état d'urgence dans la constitution (article 36-1, juste après l'état de siège !) ce qui permettrait au président de pouvoir prolonger seul l'état d'urgence sans l'avis du Parlement, ainsi que la possibilité de la déchéance de nationalité pour les auteurs d'actes terroristes. Pour ne pas créer de personnes en statut d'apatride, ce qu'interdit le droit international, cette déchéance de nationalité française ne concernera que les personnes ayant deux nationalités. Entreprise qui n'aboutira pas, le texte étant enterré en mars 2016, mais cette épisode sinistre a provoqué un débat passionnel et nauséabond, contribuant à faire l'amalgame entre étrangerEs, musulmanEs, ou supposéEs tels, et terroristes, et à développer le racisme, en particulier l'islamophobie. Une installation plus massivement encore les idées du FN et de ses satellites dans une période où la politique antisociale précarise de larges franges de la population.

PRÉSUMPTION DE CULPABILITÉ POUR LES UNES, DE LÉGITIME DÉFENSE POUR LES AUTRES

La loi du 8 mars 2016 assouplit les règles d'usage des armes. Les sanctions contre les comportements suspects ou menaçants des manifestantEs sont renforcés. Comme la possibilité d'assignation à résidence, ou d'interdiction d'aller manifester. C'est la présomption de culpabilité qui se développe...

La loi du 3 juin 2016 va renforcer les possibilités de perquisition de nuit au domicile



des personnes, renforcer la surveillance généralisée par la mise en œuvre des « IMSI catcher », qui permettent de capter l'ensemble des communications de personnes qui habitent près d'une personne fichée S. La même loi crée une peine de perpétuité réelle pour les auteurs d'actes terroristes, le délit de consultation habituelle de sites terroristes, autorise la neutralisation de terroristes qui viennent de commettre un acte ou une tentative terroriste, ou qui se préparent à en commettre un. Elle étend les ZPS (zone de prévention et de sécurité) pour quasiment tous les grands événements sportifs et festifs. Celle du 21 juillet 2016 renforce la possibilité des préfets d'interdire les manifestations, durcit toutes les peines de prison, et renforce les possibilités de fermeture des lieux de culte musulmans. 75 fois les préfets ont déclaré des ZPS pour empêcher les manifestants de se regrouper, 19 lieux de culte musulmans ont été fermés.

La loi de sécurité publique du 28 février 2017 aligne les possibilités de tirs des policiers sur celles des militaires et institue la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre. Un an plus tard, l'IGPN reconnaît une réelle augmentation de l'usage de leurs armes par les policiers (400 tirs) et du nombre de manifestants blessés (14). La loi de finances supprime des milliers de postes de fonctionnaires mais dote le ministère de l'intérieur de 600 millions d'euros supplémentaires pour créer 5000 postes de policiers et de gendarmes et 1000 de douaniers. Ainsi que pour l'achat d'armes à « faible létalité » (!), 1700 LBD, ou d'armes de guerre comme les 240 fusils d'assaut HKG 38 pour la BAC. Le

territoire est quadrillé : 4 nouvelles antennes du GIGN et 3 du RAID sont créées et le nombre de BRI double. La police se militarise et l'armée fait du maintien de l'ordre, notamment par la garde des monuments publics. Tous ont la possibilité de tirer si leur vie ou celle de quelqu'un d'autre est menacée, ou pour défendre un territoire. La loi renforce les sanctions pour faits de rébellion et de refus d'obtempérer.

LES « LOIS SCÉLÉRATES » DE MACRON

Si l'état d'urgence n'a pas été inscrit dans la constitution, Macron obtient, avec la loi du 30 octobre 2017, la fin du dispositif d'exception en réponse à une situation exceptionnelle, en banalisant l'arbitraire dans la loi ordinaire. Cette loi intègre les principales dispositions de l'état d'urgence: fouille de voitures, perquisitions devenues « visites à domicile », assignations à résidence, ZPS devenues « périmètres de sécurité », interdictions de manifestations. Elle étend les possibilités des contrôles dans les zones frontalières, ces zones de non-droit, elles-mêmes étendues. Ce qui n'a pas grand-chose à voir avec la lutte contre le terrorisme et tout à voir avec la chasse aux migrantEs et à leurs soutiens, la remise en cause des libertés individuelles et la volonté de briser nos résistances collectives.

La loi du 30 juillet 2018, dite relative à la protection du secret des affaires et contre la divulgation des informations stratégiques, et celle du 22 décembre 2018, sur la manipulation de l'information, visent clairement la pénalisation de journalistes quand ils effectuent un travail indépendant d'investigation sur les politiques gouvernementales et leurs conséquences, dont les violences policières.

Enfin, la loi du 10 avril 2019, dite loi « anticasseurs », est celle qui a atteint, à ce

jour, le summum de l'arbitraire. Elle légalise la « *présomption de comportement constituant une menace grave pour l'ordre public* », ce qui permettra d'interdire durablement à une personne de manifester, celle-ci sera de plus inscrite au fichier des personnes recherchées. Elle permet aussi de « *punir collectivement, pénalement et pécuniairement* » pour les destructions de biens. En outre, « *toute personne au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent de l'être, risque une condamnation maximum d'un an de prison et 15 000 euros d'amende* ». Voiler tout ou une partie de son visage devient un délit. Des peines complémentaires peuvent être prononcées si la manifestation est illicite, avec arrestation et comparution immédiate. Conclusion de Charles de Courson, député UDI : « *C'est Vichy* ».

Cette logique liberticide et autoritaire, déjà discriminante contre les jeunes des banlieues, les migrantEs, les musulmanEs, les militants écologistes ou les syndicalistes conduit aujourd'hui à la violente et massive répression des Gilets Jaunes. Car, comme le dit Lallement, alors préfet de Paris, « *la main de Clemenceau n'a jamais tremblé quand il s'agissait de défendre la France* ». Les Gilets jaunes vont être accusés par Macron d'être manipulés par « *la fachosphère, la gauchosphère, la russosphère (?)* », puis « *d'organiser des rendez-vous d'émeutiers sans foi ni loi qui veulent détruire la France* ». Accusés de terrorisme donc. À juste titre, Vanessa Codaccioni dénonce « *la dépolitisation de l'activisme par son assimilation au terrorisme ou à la criminalité de droit commun* ». Pour Castaner, « *c'est une logique de guerre* ». Oui, de guerre de classe! □



Photothèque rouge - Martin Noda.

Eyes wide shut : Nicole Belloubet et la prison pénitentiaire

PAR ALAIN BROSSAT*

L'un des problèmes des gens qui prétendent nous gouverner, c'est qu'ils ne savent plus du tout où ils vont et, en conséquence, ne cessent de dire une chose et son contraire. Leur gouvernance les conduit à remplir les prisons qu'ils prétendent vouloir vider.

Prenez Mme Belloubet, professeur de droit de son état, actuellement garde des Sceaux : au lendemain de la manifestation à l'occasion de laquelle Geneviève Legay était grièvement blessée par un policier, à Nice, elle accablait la victime coupable, à ses yeux, d'un crime majeur – avoir participé à une manifestation interdite. Aujourd'hui, à la réflexion, c'est plutôt après le procureur de Nice qu'elle en a, coupable, lui, et pour de bon, d'avoir couvert la bavure de son autorité et d'avoir organisé les diversions collatérales...

Ces gens de l'État sont devenus imprévisibles, tant leur main gauche ignore ce que fait la droite.

Prenez la question pénitentiaire : c'est la même chose exactement. Inaugurant le 12 avril la prison de la Santé repeinte du sol au plafond et déjà en voie de saturation trois mois après sa réouverture, la ministre annonce la mise en œuvre d'une politique de « *régulation carcérale* ». Celle-ci se destine, nous dit-on, à réduire (à défaut de pouvoir en finir avec ce fléau) la surpopulation des établissements pénitentiaires, en particulier des maisons d'arrêt, établissements dont le taux d'occupation est de 139% – chose d'autant plus scandaleuse que ces établissements accueillent une forte proportion de personnes en détention provisoire, non jugées, et de condamnés à de courtes peines.

LA PEUR DES EMPRISONNÉS

Toute à ses effets d'annonce, Mme Belloubet repasse des plats mille fois servis, de projet de réforme pénitentiaire en « loi Taubira » : « *sorties anticipées lorsque cela est possible* », « *détention à domicile sous surveillance électronique* »,

« *semi-liberté* », modération du recours à la « *détention provisoire* »...

Ce qui inspire ces slogans, ce n'est pas un esprit philanthropique, ce n'est pas le souci d'améliorer les conditions de la détention en général et dans les établissements surpeuplés en particulier. C'est, avant tout, celui de la *sécurité*. Lorsque les établissements sont surpeuplés, les relations entre gardiens et détenus tendent à devenir explosives, les incidents sont quotidiens, les matons sont sur les dents et les failles dans les dispositifs de sécurité se multiplient. Ce qui se nomme couramment « la sécurité dans les prisons » est, dans un pays comme le nôtre, un enjeu très sensible, en termes de politique sécuritaire, précisément. La moindre évasion devient un enjeu public dont s'empare le bunker sécuritaire pour faire monter les enchères en la matière. Quand les gens qui sont aujourd'hui aux affaires mettent en avant le motif vertueux de la lutte contre la surpopulation pénitentiaire, leur premier souci, ce n'est pas la condition des détenus, c'est de ne pas laisser un boulevard s'ouvrir devant ceux dont la sécurité est le fond de commerce – de Ciotti à Marine Le Pen en passant par Dupont-Aignan. C'est aussi, autant que possible, d'éviter que se multiplient les remontrances que l'Europe adresse à l'État français, à propos de l'état de ses prisons-cloaques – allez continuer à faire la leçon au monde entier, avec ces blâmes et mises en demeure qui se multiplient et font, quand même, assez mauvais genre...

LA LOGIQUE IMPLACABLE DE L'ENFERMEMENT

D'où la nécessité de ces périodiques affichages d'une ferme volonté de ne pas

laisser le désordre pénitentiaire aller à vau-l'eau. Mais le problème, c'est précisément que ce désordre n'est pas conjoncturel, il est *structurel*, indissociable de la fonction même que ce qui tient lieu de « politique » à nos gouvernants assigne à la prison et au système des peines en vigueur dans notre société. Et c'est là un cas flagrant où s'illustre la crise qui affecte le gouvernement des populations dans nos sociétés, je veux dire le geste même de gouverner et les conditions dans lesquelles il s'effectue – ce que Foucault appelle « *gouvernementalité* ». Les politiciens professionnels (blanchis sous le harnais ou novices comme Mme Belloubet) *gouvernent toujours beaucoup moins* qu'ils ne s'essaient à le faire, pensent ou croient le faire ou font semblant de le faire. Ils continuent de « faire les gestes » gouvernementaux, ceux qui consistent à dévoiler un « programme », prendre des « décisions », annoncer des « actions », des « mesures » - à défaut de pouvoir se contenter de dire « je veux » en sachant que cette décision anticipe déjà sur ses effets, comme dans la forme « absolue » de l'exercice du pouvoir d'en haut sur les gens...

Ils continuent à faire ces gestes, comme le fait Mme Belloubet en annonçant son décoratif plan de « *régulation de la population carcérale* » – mais le problème, c'est que le lien entre un tel dessein, projet, programme et les conditions de sa réalisation est rompu. En d'autres termes, la relation entre la fin annoncée



et les moyens mis en œuvre est devenue nébuleuse, ce qui fait que les *décisions annoncées* par Mme Belloubet sont vouées, comme l'ambitieux projet de réforme pénitentiaire promu en son temps par Mme Taubira, comme tant d'autres, à se fracasser contre le récif de l'inertie, contre les traits structurels de l'institution pénitentiaire ; celle-ci fonctionnant à la fois comme *cloaque social* et comme *conservatoire de la figure de l'exception souveraine* (on le voit bien avec le mouvement des Gilets jaunes : les condamnés à la chaîne des manifestations ont commis un crime de lèse-majesté, ils ont offensé le néo-monarque en personne, les condamnations en comparution immédiate sont des sortes de lettres de cachet...).

En ce sens même, on peut dire qu'il existe une sorte de « paradigme » de la prison pénitentiaire, du fait même qu'elle se tient, comme mécanisme de sécurité et institution, absolument hors de portée de toute velléité de réforme ou d'« amélioration » (à supposer qu'un tel mot ait ici un sens...). Cela est exemplaire et révélateur d'un problème beaucoup plus général – *le délitement de la faculté même de gouverner des gouvernants*. Quand Mme Belloubet vient vendre sa bouillie tiède aux journalistes, elle parle en automate, en somnambule, pour la bonne raison qu'elle, ses services, son ministère, le gouvernement auquel elle appartient sont sans prise(s) sur les réalités tangibles dont ils nous annoncent qu'ils vont les faire évoluer, à défaut de pouvoir les transformer.

Deux exemples. La « détention à domicile », le placement sous surveillance électronique, la « semi-liberté », les « sorties anticipées » – tout ceci ne constitue pas des *alternatives* à la prison mais tourne rigoureusement autour de l'emprisonnement comme menace perpétuellement suspendue au-dessus de la tête de l'infracteur. Pour pouvoir être un tant soit peu fonctionnels, ces dispositifs destinés à soulager le volume de l'emprisonnement global requièrent la mobilisation de juges d'application des

peines et d'agents spécialisés dans le « suivi » des condamnés purgeant leurs peines « hors les murs » de la prison, les dits SPIP. Or, ce maillon, à tous égards décisif, est perpétuellement et structurellement défaillant – les JAP, les SPIP sont débordés, surchargés, démotivés, accablés (etc.) et, pour des raisons de choix budgétaires, donc politiques, ces déficits ne sont jamais comblés...

Ainsi, d'un côté (la main droite), « il faut », « nous allons » (etc.) et, de l'autre (la main gauche), on continue comme avant, avec les expédients, les gens qui pètent les plombs ou deviennent carrément méchants, idiots, les cataplasmes sur les jambes de bois...

EMPRISONNER POUR CONTRÔLER

Second exemple : face à la belle endurance du mouvement des Gilets jaunes, on déclare une sorte d'état d'exception

tuelle – et qui y va de son mantra, de ses litanies sur les peines dites alternatives et le reste (la pauvre main gauche).

C'est le paradoxe du régime gouvernemental contemporain dans les démocraties policières et de marché : plus s'affaiblit la capacité de gouverner (au sens élémentaire du terme) de ceux qui continuent à occuper la place des gouvernants, et plus les gouvernés sont brutalisés ; moins les gouvernés savent *par qui ou par quoi* ils sont gouvernés, au juste, et plus il leur apparaît, non sans raison, que se multiplient les systèmes d'emprise sur elles et eux – moyens de surveillance, entraves à leur liberté d'expression, de circulation, etc. L'enjeu des pénalités et de l'emprisonnement est ici tout à fait révélateur de ce flottement général qui affecte aujourd'hui le gouvernement des vivants, révélateur d'un délitement irréversible

de la relation entre gouvernants et gouvernés : comme le montre le volet répressif du « moment Gilets jaunes », vous pouvez vous retrouver aujourd'hui facilement en prison, pour le délai imaginaire de participation à une manifestation interdite, c'est-à-dire pour vous être trouvé sur le mauvais trottoir à la mauvaise heure – si la blague était drôle, on pourrait dire en ce sens que le progrès en version Macron, c'est ça : la prison tend à se « démocratiser », comme la pratique du golf. Le juge qui vous y envoie est en pilotage automatique, l'incrimination est nébuleuse, la procédure réduite à sa plus simple expression – on fait « comme si », mais ça n'est plus de la Justice, c'est de l'abattage. La seule

chose qui reste « vraie » ou « réelle », dans tout ça, c'est la prison, c'est l'enfermement pénitentiaire, placés sous le régime bien connu de l'immémorial : plus les choses « changent » (dans les déclarations d'intention de Mme Belloubet), plus les choses y continuent comme avant. □

* Alain Brossat est enseignant à Taïwan et auteur de nombreux ouvrages, notamment *Pour en finir avec la prison*, La Fabrique, 2001, et *Éloge du pilori. Considérations intempestives sur les arts de punir – Entretien avec Tony Ferri*, Paris, L'Harmattan, 2015.



Photothèque rouge - Martin Noda.

rampant, on mobilise une justice à la chaîne, et qui s'exécute, on pense fabriquer de la dissuasion en accumulant des centaines et des centaines de peines, bien souvent à de la prison ferme, et pour des délits aussi souvent imaginaires... On fabrique donc (la main droite) de la surpopulation pénitentiaire à la chaîne, pour des raisons d'ordre. Et Mme Belloubet, ès qualité, n'est pas la dernière à encourager, de la voix et du geste, cette grande œuvre de démocratie policière (la main droite). Et puis la voici qui, en mission à la Santé, se rappelle que la prison pénitentiaire, c'est, en France, un chantier de réforme perpé-

À lire : l'État face aux contestations politiques, de Vanessa Codaccioni

PAR PHILIPPE BLANCHET

Éditions Textuel, 90 pages, 12,90 euros.

Ce petit ouvrage facile d'accès et agréable à lire propose une analyse globale de la répression des contestations politiques en France ces dernières décennies et aujourd'hui. Son auteure sait de quoi elle parle : elle est sociologue à l'université Paris 8, spécialiste de l'étude des actions, légales ou illégales, de l'État français face aux diverses actions politiques, légales ou illégales. Vanessa Codaccioni ne met pas d'emblée l'accent sur les violences policières physiques, sans bien sûr les passer sous silence. Elle montre plutôt qu'il s'agit là d'un des éléments d'un dispositif beaucoup plus global, profond et organisé : une stratégie d'empêchement de toute contestation politique en disqualifiant ces contestations. Il s'agit de faire croire qu'il ne s'agit pas d'actions politiques (en tant que telles elles seraient légitimes dans un régime présenté comme « démocratique ») mais d'actions délinquantes ou criminelles, potentielles ou avérées, « donc » condamnables à la fois sur le plan de légitimité et de la légalité. L'auteure parle à ce propos de « double criminalisation ».

DÉPOLITISATION DE LA CONTESTATION

Elle indique également un changement relativement récent. Jusque dans les années 1960, on traitait les « ennemis politiques » de façon politique, en les traduisant, pour s'en débarrasser, devant des tribunaux d'exception aux mains du pouvoir. Depuis les mesures de 1981-1982, le rôle de ces tribunaux d'exception à finalité politique a été réduit. Le pouvoir passe par d'autres voies, principalement par la dépolitisation. Les dominants utilisent tous les moyens, y compris par les discours (dans lesquels les médias qui leur appartiennent jouent un rôle majeur), pour faire penser que les actions de contestation n'ont pas ou que très peu de contenu politique. Ils réduisent ainsi les révoltes au statut de « violence urbaine » ou de « casse » réalisées par des « émeutiers » ou des « casseurs » imbéciles qui ne feraient que « casser pour casser ». Un syndicat, une association ou un groupe de protestataires devient une « association de malfaiteurs », une « bande organisée » qui

commettent des « délits en réunion »... Les accusations de « diffamation » sont désormais fréquentes, même contre la presse ou les universitaires, dont les statuts protègent pourtant encore plus la liberté d'expression que l'article 11 du préambule de la Constitution. Des modalités autrefois banales d'actions syndicales sont maintenant appréhendées exclusivement sur leur forme comme des délits : pseudo-séquestrations de patrons, barrages, et évidemment manifestations « non autorisées » qu'il est facile de multiplier... en ne les autorisant pas. Des manifestantEs sont accusés de « violences » ou de « rébellion » par des agents des « forces de l'ordre » (dominant) assermentés, dont on parvient difficilement à démontrer les mensonges (même si cela peut arriver grâce aux vidéos, comme pour le chef de la BAC de Rennes en 2017). On voit même des internements psychiatriques au motif des prétendus « troubles mentaux » de militantEs présentés comme des « agitésEs ».

« RÉPRESSION PRÉVENTIVE »

Vanessa Codaccioni examine aussi les mesures récentes de « répression préventive » par assimilation de contestations politiques à du « terrorisme », grâce aux mesures d'« état d'urgence » désormais en grande partie intégrées dans le droit commun, bien qu'illégitimes et illégales au regard des textes internationaux de protection des libertés fondamentales. On accuse les gens à l'avance de projets délictueux, comme des militantEs écologistes avant la COP 21 à Paris en 2015, et même de projets inventés de toute pièce par les services de l'État, comme pour l'affaire de Tarnac. On les assigne à résidence, on les interdit de manifestation ou de séjour dans leur ville, on les place en détention préventive et/ou sous contrôle judiciaire, etc. Ce dispositif de répression est complété par le développement exponentiel d'une justice expéditive, sans instruction ni défense réelle, appelée « comparution immédiate », dont les condamnations sont statistiquement beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus lourdes qu'en procédure normale. Même des avocats sont désormais aspirés

dans cette machine à empêcher la contestation, comme celui des zadistes de Bure, en 2018, alors que leur statut et leur rôle dans les procédures judiciaires les en protègent légalement.

UN COMBAT POUR PROTÉGER LE DROIT DE COMBATTRE

Enfin, l'auteure donne à voir un aspect majeur de cette tactique de répression avec l'ensemble des mesures d'intimidation, de dissuasion, de terreur : différentes formes de violences policières lors des manifestations (gazages, coups, flash-balls, grenades, y compris mortelles), gardes à vue abusives et massives, insultes, menaces, coups, perquisitions, fouilles, y compris au corps et à nu, traitements inhumains et dégradants, saisies, fichages à long terme... La liste est longue et bien attestée. Il s'agit de rendre invisible l'opposition hors des manières strictement policées des représentants dans les institutions (même le port d'un maillot de foot à l'Assemblée nationale par François Ruffin, député, est condamné). L'ouvrage se termine sur une réflexion pour mener un combat anti-répression. L'auteure plaide pour une réforme profonde du Code pénal, qu'elle déclare aussitôt impossible pour l'instant. Elle soutient par conséquent un axe majeur, qui consiste à faire connaître et reconnaître le caractère politique d'une action, caractère nié par les acteurs de la répression. Le problème central est celui de la grille de lecture des actions. La notion de « lanceur d'alerte » et la protection qu'elle procure pourrait être creusée et élargie. En attendant, Vanessa Codaccioni montre qu'il arrive qu'on parvienne à faire reconnaître le caractère politique d'une action par la justice (arrêt en 2017 de la cour de cassation en faveur d'un militant toulousain du NPA contre le barrage de Sivens). Quand le gouvernement parle d'« insurrection » à propos des Gilets jaunes, il admet presque explicitement le caractère politique du mouvement. C'est un combat pour faire reconnaître la légitimité d'autres combats, parce qu'ils sont politiques, qui est à mener. Un combat pour protéger le droit de combattre, de plus en plus mis à mal par les dérives autoritaires actuelles en France. □

Sur la dimension juridique et judiciaire de la politique autoritaire du pouvoir macronien

PAR LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE ET LE SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Nous publions des extraits de deux textes du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France (1), qui reviennent sur la dimension juridique et judiciaire de la politique autoritaire du pouvoir macronien.

« Une logique de mise à disposition de l'autorité judiciaire et du droit pénal à des fins de maintien de l'ordre »

La dépêche de la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), datée du 6 décembre 2018, l'assume clairement : les procureurs de la République sont incités à délivrer des réquisitions de contrôle d'identité dans les gares de départ vers Paris, les stations de péage autoroutier sur les axes desservant Paris et les trains circulant à destination de Paris. Dans ce cadre, les policiers qui contrôlent « *n'ont pas à justifier des soupçons* », ni à identifier des « *risques d'atteinte à l'ordre public* », insiste la dépêche. Mais ils peuvent contrôler l'identité et fouiller le véhicule des personnes. Et s'ils découvrent des « *objets par nature licites (outils, boules de pétanque, boulons, autres matériaux projetables, lunettes de piscine, aérosols...)* », une garde à vue est possible – encouragée même selon la circulaire – s'il existe par ailleurs « *des indices d'un déplacement pour une manifestation* », en l'espèce, un gilet jaune (pourtant obligatoire dans tout véhicule) suffit. La dépêche poursuit le raisonnement en indiquant que les investigations porteront alors sur la vérification des données des téléphones portables afin de « *matérialiser un rendez-vous sur une manifestation* ». Au nom de l'ordre public, la DACG assume de n'avoir quasi aucune exigence probatoire. Elle finit de déshabiller une infraction aux éléments constitutifs déjà évanescents. Que reste-t-il du caractère délibéré, en connaissance de cause (« *sciemment* » dit la loi) de la participation au groupement ? Que

reste-t-il de la preuve de l'objectif porté par ce groupement « *la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens* » ? Les faits matériels exigés par la dépêche sont affligeants dans un droit pénal qui se doit d'être d'interprétation stricte. Et les communications gouvernementales le sont tout autant : il y est question d'interpellations motivées par la détention « *d'armes par destination* ». Le principe d'une arme par destination est bien qu'elle est un objet du quotidien qui n'acquiert le statut d'arme que parce qu'il est utilisé comme tel, à l'image d'un rouleau à pâtisserie ou d'un poisson pas frais chez les irréductibles gaulois... [...]

BANALISATION DES ILLÉGALISMES ÉTATIQUES

Le procédé n'est pas nouveau et la circulaire du 6 décembre 2018 ne fait que s'inscrire dans une dérive préventive – prédictive même – plus globale qui rogne la liberté de manifester au nom de l'ordre. Ainsi, le rapport Popelin affirmait-il, en mai 2015 : « *Les dispositions permettant aux procureurs de requérir des contrôles d'identité en marge des manifestations servent d'ores et déjà aujourd'hui de fondement à des formes d'interdiction de manifester.* », citant François Molins, alors procureur de Paris. Celui-ci exposait les conditions dans lesquelles il délivrait des réquisitions de contrôle d'identité sur les heures et parcours des manifestations, qui « *four-*

dique sécurisant », le préfet de police de Paris ajoutant benoîtement : « *Il nous suffit alors de les attendre à la gare où [les personnes] arrivent de province et de les interpellier sur réquisition du procureur de la République* ». [...]

On ne peut dès lors se satisfaire de ce que, dans le cas des Gilets jaunes, des gardes à vues soient levées (au bout de plusieurs heures), des classements sans suite opérés par les procureurs (dont certains – les rappels à la loi – sonnent, dans les fichiers de police, comme des déclarations de culpabilité), des relaxes prononcées ou que les peines soient raisonnées (quand elles le sont...) : ces détournements institutionnellement assumés et encouragés ont des conséquences. Ils portent une atteinte bien réelle au droit de manifester, au-delà même de celles et ceux qui sont contrôlés : la répression dissuade. Ils installent et banalisent des illégalismes étatiques : il apparaît alors acceptable d'utiliser un outil de contrôle pour une autre finalité que la recherche d'une infraction pénale, comme de vider une infraction pénale de son contenu. Sans avoir besoin de remonter à la décennie 2000, on peut clairement identifier une volonté des chancelleries successives d'apporter leur pierre au maintien de l'ordre, en offrant une « *boîte à outils* », au risque que cette vision finaliste du droit pénal n'en éclipse les exigences traditionnelles. C'est ce que faisait déjà, par exemple, la circulaire du 20 septembre 2016, publiée en fin de mouvement sur la loi travail.

Tandis que de nombreux pans de la vie économique et sociale échappent à la pénalisation, la direction des affaires criminelles et des grâces semblait s'être donné pour mission de dénicher toutes les infractions pénales utilisables contre les mouvements sociaux. On y trouve des infractions classiques (soit les infractions relatives aux manifestations illicites, les dégradations, les outrages, rébellion ou violences sur les forces de l'ordre) mais la DACG y exhume également des infractions plus confidentielles : l'opposition à exécution de travaux publics, l'entrave ou gêne à la circulation routière (barrage), l'outrage à l'hymne ou au drapeau national en réunion...

LES YEUX LA MINISTRE DE LA JUSTICE DANS SON DOS

Cette logique de mise à disposition de l'autorité judiciaire et du droit pénal à des fins de maintien de l'ordre apparaît clairement dans la création récente – et à

bas bruit – d'un groupe de travail commun aux ministères de la Justice et de l'Intérieur, dont l'un des objet est « *l'accélération du traitement judiciaire des personnes interpellées* », notamment via la création à Paris d'une enceinte de police judiciaire dédiée au traitement du maintien de l'ordre, regroupant policiers et magistrats du parquet pour « fluidifier » le traitement judiciaire. Les mutations des doctrines de maintien de l'ordre, s'éloignant de stratégies de désescalade et recherchant une judiciarisation plus importante des illégalismes en manifestation, imposent un traitement sans commune mesure. Les magistrats du parquet voient leur permanence téléphonique saturée par le contrôle des gardes à vue par centaines, et il leur faut, sur la base d'infractions aux contours élastiques, contrôler la régularité du placement initial, vérifier que les droits ont été notifiés, s'assurer que les faits sont constitués et imputables, et cela sur la

seule foi du compte rendu téléphonique. Une tâche quasi impossible. À cela s'ajoute la pression politique : avec les Gilets jaunes, elle a atteint un niveau inégalé. Tandis que ses prédécesseurs se limitaient à garantir la fermeté des tribunaux – posture déjà inacceptable – depuis leur micro, Nicole Belloubet s'est, elle, rendue sur place, au service de traitement en temps réel du tribunal de grande instance de Paris, regardant par dessus l'épaule de substituts affairés, et annonçant ensuite, en conférence de presse, les deux tiers de déferrement décidés par le parquet de Paris. L'intrusion dans l'activité judiciaire n'est pas que symbolique. Nicole Belloubet n'a peut-être donné aucune instruction individuelle, mais elle a rendu tangible ce que la « remontée d'informations » veut dire : avoir les yeux la ministre de la Justice dans son dos.

Syndicat de la magistrature

« Vers un droit pénal de la suspicion et de la prédiction »

Au titre des dispositions répressives, l'article 6 de la loi [dite « anticasseurs »] crée le délit de dissimulation volontaire de son visage en manifestation. L'article 439-1-1 nouveau disposera : « *Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime.* »

PRIVILÉGIER LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POLICIERS

« *Des personnes portant un foulard, une écharpe, un casque, des lunettes de plongée pour protéger leur intégrité physique pourraient être interpellés, placés en garde à vue et poursuivies si la personne ne peut fournir de "motif légitime"* », s'inquiète Amnesty. Il s'agit ici clairement de privilégier les objectifs opérationnels policiers au détriment du droit de manifester, avec ses corollaires tels que le droit à la protection de son image, le droit au respect de sa vie privée et le droit de pouvoir se protéger en cas d'usage de la force et des armes. Pourtant, à l'évidence, le seul fait de se

couvrir le visage ne devrait pas constituer en soi un délit, d'autant que l'on voit, depuis le début de la mobilisation des gilets jaunes, chaque samedi comment les opérations de gestion des foules sont l'occasion d'un usage disproportionné et sans sommations des gaz lacrymogènes et des armes, ce qui ne peut qu'encourager les manifestants à chercher à se protéger le nez ou les yeux. Avec ce texte, des manifestants pourront être placés en garde à vue ou faire l'objet de comparutions immédiates pour la raison que leur visage n'était pas suffisamment visible. Cette incrimination qui se fonde sur le fait de dissimuler totalement ou partiellement son visage « sans motif légitime » est une nouvelle illustration inquiétante du glissement du droit pénal objectif et reposant sur des éléments précis, graves et concordants, vers un droit pénal de la suspicion et de la prédiction, qui avait déjà été décrypté lors de la discussion relative à l'adoption de la loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme adoptée en 2017. Comme si cela n'était pas suffisant, c'est, à côté de cela, les pouvoirs publics qui mettent, chaque semaine, les droits fondamentaux des manifestants à rude épreuve.

Depuis le début du mouvement des gilets jaunes, la dérive policière et judiciaire vers le tout répressif combinée à un raisonnement juridique tournée vers ce droit pénal de la suspicion, devient la règle. Le nombre de condamnations pour « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations ou des violences » sont extrêmement nombreuses et peuvent aller jusqu'à des mois d'emprisonnement ferme avec mandat de dépôt pour des manifestants sans casier judiciaire et totalement insérés, du seul fait de s'être maintenus sur la manifestation au-delà des sommations et de l'usage de la force, et porteurs de matériel de protection. Des instructions sont ouvertes pour associations de malfaiteurs qui reposent uniquement sur des soupçons des enquêteurs. Il a en outre été révélé que des instructions étaient données aux policiers et aux parquetiers de faire preuve de fermeté et d'ordonner un traitement particulier aux dossiers « Gilets jaunes ».

Syndicat des avocats de France

(1) « Gilets jaunes: le droit de manifester restera-t-il sur le bord des ronds points ? », janvier 2019, et « Loi anticasseurs : la République française ruse-t-elle avec ses principes ? », mai 2019.

« La “mondialisation” n’est pas le point d’arrivée mais le point de départ du capitalisme »

PAR ALAIN BIHR

Alain Bihr publie le tome 2 de sa somme sur la transition du féodalisme au capitalisme en Europe occidentale (1). Il y décrit l’ensemble des bouleversements que connaît l’Europe occidentale du début du XV^e à la fin du XVIII^e siècle, bouleversements qui concernent les structures et pratiques économiques, sociales, politiques et culturelles. Durant cette période, les techniques de production évoluent, des manufactures se développent (avec un passage de la manufacture éclatée à la manufacture réunie – où les salariéEs sont sur le même lieu – et de la manufacture hétérogène à la manufacture sérielle – où chaque salariéE réalise une partie d’un processus de production réorganisé –) mais le capital industriel reste largement minoritaire et faible par rapport au capital commercial. Il s’agit d’une période de transition, un « protocapitalisme », où se mêlent l’ancien et le nouveau. Avec la montée de la bourgeoisie s’engage l’évolution d’une société d’ordres vers une société de classes. L’État se préoccupe d’économie, les monarchies absolues privent la noblesse de son pouvoir politique mais en même temps qu’elles garantissent son statut social et son emprise sur la paysannerie, ce dont la bourgeoisie ascendante doit encore s’accommoder. Les sciences, la culture s’affranchissent de plus en plus de l’emprise de la religion, mais celle-ci ne désarme pas.

Ce processus de transformation n’a rien d’une évolution « naturelle ». Il est loin d’être pacifique, non seulement les États européens se font la guerre, mais ils sont déchirés par des conflits internes souvent sanglants : révoltes paysannes, émeutes urbaines (auxquelles s’associe, de façon subordonnée, le prolétariat en formation), conflits religieux, révoltes nobiliaires. Mouvements où s’entremêlent les déterminants mais dont l’enjeu ultime est le plus souvent la montée de l’emprise de la bourgeoisie sur le pouvoir politique et ses implications. L’auteur insiste, enfin, sur le rôle de l’État dans la genèse des conditions de la dynamique précapitaliste : l’économie de marché n’est nullement naturelle, il faut que soient levés les obstacles à la « libre-entreprise ». Le tome 3, à paraître au second semestre, parachèvera l’ouvrage en présentant une vue d’ensemble du premier monde capitaliste. Propos recueillis par Henri Wilno.

Ton livre, *Le premier âge du capitalisme*, est impressionnant. Le premier tome, qui décrit l’expansion commerciale et coloniale de l’Europe occidentale, traite de façon détaillée, non seulement des agissements européens mais ceux des sociétés qui sont confrontées à ces incursions. Le second, encore plus impressionnant à mon avis, passe en revue toutes les transformations des principaux États européens dans la période traitée : économie, sciences et techniques, structures sociales, mœurs... On ne peut qu’être admiratif devant le travail accompli. Peux-tu préciser ton projet et le choix de la période traitée ?

Cet ouvrage s’inscrit dans le projet de revi-

siter l’histoire du capitalisme, de sa formation à nos jours, en l’inscrivant dans une perspective d’histoire totale, n’excluant aucun niveau ou dimension de la réalité sociale, en l’adossant à une conceptualité marxiste. Dans un livre antérieur, *la Pré-histoire du capital* (Éditions Page 2, 2006), j’ai cherché à comprendre pourquoi ce n’est que dans le cadre du féodalisme européen, en même temps que contre ce cadre, qu’ont pu émerger les prémices des rapports capitalistes de production, préalable indispensable à la formation du mode de production capitaliste. Le présent livre, qui s’inscrit dans la suite du précédent, cherche à montrer comment, à la faveur de la première vague de l’expansion commerciale et coloniale de l’Europe occi-

dentale, qui se déploie entre le XV^e et le XVIII^e siècle, ces prémices sont parvenues à se développer. Autrement dit, comment les rapports capitalistes de production ont parachevé leur formation pour créer les conditions de ce qu’on nommera classiquement la « révolution industrielle », tout en commençant à bouleverser, de manière plus ou moins radicale, tout l’édifice social, politique, culturel... hérité du féodalisme européen. Raison pour laquelle je dénomme toute cette période le protocapitalisme mercantile.

Marx, dans *Misère de la philosophie*, insistait sur le caractère historique des catégories économiques, contrairement à la théorie économique bour-

geoise qui, pour l'essentiel, les naturalise. Mais dans le même texte il franchit en quelque sorte un pas supplémentaire avec ces phrases maintes fois citées : « *En acquérant de nouvelles forces productives, les hommes changent leur mode de production, et en changeant le mode de production, la manière de gagner leur vie, ils changent tous leurs rapports sociaux. Le moulin à bras vous donnera la société avec le suzerain ; le moulin à vapeur, la société avec le capitalisme industriel.* » Ta démarche semble se distancier largement de ces phrases, tout au moins de la façon dont elles sont traditionnellement comprises.

Oui et non. Pour répondre simplement, je dirai que je suis globalement d'accord avec la première des deux phrases précédentes, mais que la seconde me paraît une formule à l'emporte-pièce, dont use quelquefois Marx pour synthétiser sa pensée au prix d'une certaine réduction de celle-ci, qu'on ne peut de ce fait reprendre que *cum grano salis*, comme il le dit lui-même par ailleurs. Ma perspective dans le présent tome illustre parfaitement la première de ces deux affirmations. J'y montre comment, sous l'impulsion de la formation de nouveaux rapports sociaux de production (les rapports capitalistes de production), c'est en effet tout l'édifice (tous les autres rapports sociaux) qui se trouvent bouleversés : transformation de la division et hiérarchisation de la société en ordres en une division et hiérarchisation en classes et fractions de classe ; transformation de la monarchie féodale en monarchie absolue, impliquant une recentralisation du pouvoir politique (mettant fin à l'émiettement féodal) et la formation tendancielle d'une nouvelle forme d'État préfigurant le pouvoir public impersonnel de l'État proprement capitaliste ; émergence d'un système d'États européens fondés sur le triple principe de reconnaissance réciproque des souverainetés, d'équilibre des puissances et de prédominance hégémonique ; substitution tendancielle de rapports impersonnels de dépendance (médiatisés par le marché, les contrats, les réglementations juridico-administratives, etc.) aux rapports personnels de dépendance (de type familial, clanique, féodal, etc.) ; formation dans ce cadre d'un nouveau type d'individualité, que je dénomme l'individualité assujettie ; émergence de différentes figures de la rationalité pratique en lieu et place de l'autorité de la foi ; etc. Mais, quand il s'agit d'expliquer quel est le moteur fondamental de tout ce bou-



Alain Bihr, lors de l'université d'été du NPA (2017) Photothèque rouge - JMB.

leversement, qui n'est autre que le processus de formation du mode de production capitaliste dans tous ses niveaux et dimensions, je ne postule pas une accumulation préalable de forces productives mais une dynamique d'expansion des rapports capitalistes de production qui est largement autonome (quoique adossée à l'expansion commerciale et coloniale précitée) ; et c'est plutôt elle qui ouvre la voie au développement des forces productives, comme c'était d'ailleurs déjà le cas au cours du Moyen-Âge européen. C'est en ce sens que je soutiens que l'accent mis souvent sur la « révolution industrielle » tombe dans le travers de mettre l'accent sur les aspects technologiques en considérant comme secondaires les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels des transformations alors en cours.

Autre citation classique de Marx, tirée du Manifeste : « *La grande industrie a créé le marché mondial, préparé par la découverte de l'Amérique.* » Là aussi, tu montres, je crois, que c'est un peu plus compliqué en insistant sur le fait que l'expansion commerciale et coloniale, largement menée sous l'impulsion d'États (le Portugal et l'Espagne suivis par les Provinces-Unies des Pays-Bas, l'Angleterre et la France), a été une condition préalable nécessaire à la transition de l'Europe vers le capitalisme et que cette expansion a jeté (au moins partiellement) les bases de marchés mondiaux. Pourrais-tu décrire ce processus ?

L'hypothèse directrice qui m'a guidé dans ma relecture de l'histoire du capitalisme, c'est que ce qu'on nomme aujourd'hui vaguement et en partie confusément « mondialisation » n'est pas le point d'arrivée

mais le point de départ du capitalisme. Plus exactement, c'est un point de départ que le capitalisme n'a cessé d'étendre et d'approfondir au cours de son histoire. En un mot, l'histoire du capitalisme se confond avec son devenir-monde. L'acte inaugural de ce dernier est précisément la première vague d'expansion commerciale et coloniale dans laquelle se lancent, en ordre dispersée, les différentes formations sociales auxquelles l'Europe médiévale avait donné naissance et à la faveur de laquelle, moyennant une constance redistribution conflictuelle des cartes entre elles, les rapports capitalistes de production se sont parachevés, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Cet acte inaugural est celui qui donne naissance au marché mondial en interconnectant commercialement l'ensemble des terres émergées de la planète, en commençant à dessiner entre elles des divisions spatiales du travail synonyme d'inégalités de développement et d'échange inégal (hiérarchisant centre, semi-périphéries et périphéries), cadre et enjeu d'affrontements qui vont prendre progressivement une dimension elle-même planétaire : pendant la dernière phase de la guerre de Sept Ans (1756-1763), sur laquelle je clos la période protocapitaliste, la Navy (la marine de guerre britannique) intervient pour s'emparer aussi bien de La Havane que de Manille. Certes, la période suivante de l'histoire du capitalisme qu'inaugure la « révolution industrielle », portera le marché mondial à un degré d'élargissement et d'approfondissement supérieur, avec notamment le parachèvement de la forma-

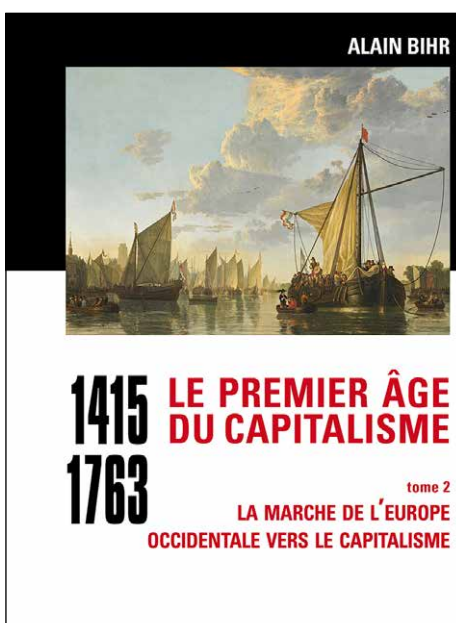


tion des États-nations et des empires coloniaux. En ce sens, la formule lapidaire dont use Marx est là encore en partie vraie, en partie fausse.

Tu insistes sur le fait que l'« économie de marché » n'est nullement naturelle et que les États ont joué un rôle majeur dans sa genèse. Un point m'a paru particulièrement intéressant : la façon dont l'État a « façonné » des prolétaires. Pourrais-tu développer cet aspect ?

D'une manière générale, comme Marx le souligne expressément dans l'analyse qu'il conduit de la prétendue « accumulation primitive » dans la dernière section du Livre I du *Capital*, l'État a joué un rôle fondamental dans différents aspects majeurs du développement du protocapitalisme mercantile – en même temps qu'il en a été le résultat général, comme je l'ai mentionné en passant plus haut. Par exemple, au cœur des deux formes majeures que prend l'expansion européenne qui est le processus moteur de ce protocapitalisme, on trouve l'État. Cela est manifeste dans le cas de l'expansion coloniale qui a toujours pour agent immédiat un État : c'est sous l'impulsion et avec les moyens de l'État castillan que se trouvent colonisés le Mexique et le Pérou ; c'est l'État portugais qui conduit la colonisation du Brésil, de l'Angola et de la vallée du Zambèze, etc. Mais ce n'est pas moins vrai s'agissant de l'autre dimension, commerciale, de cette expansion ; car, derrière les compagnies commerciales qui sont ici directement à la manœuvre (les différentes Compagnies des Indes orientales ou occidentales) se tiennent des États qui leur accordent (moyennant redevances sonnantes et trébuchantes) les monopoles sans lesquels elles n'auraient jamais prospéré et qui leur prêtent bien souvent main-forte en menant les guerres qui leur permettent de conquérir et de défendre les points d'appui et les circuits commerciaux (essentiellement maritimes) qu'ils contrôlent et qui sont la base même de leur essor. L'État joue également un rôle de premier plan dans le processus de formation du prolétariat, autrement dit dans l'expropriation des producteurs (paysans, artisans) et dans la contrainte multiforme qui doit s'exercer sur les producteurs expropriés pour qu'ils rentrent et restent dans les rets du salariat. L'État

opère ici de manière multiforme. Indirectement, le plus souvent, s'agissant de l'expropriation : par le biais de l'alourdissement de la fiscalité, qui accompagne nécessairement sa surrection (2) et son développement, et qui conduit toujours à aggraver l'endettement des petits producteurs indépendants les plus précaires, qui est le principal facteur de leur expropriation ; et par le biais de la guerre, synonyme de ravages et de destructions dans les régions affectées par les opérations militaires, entraînant là encore appauvrissement, précarité accrue et finalement expropriation, mais synonyme aussi d'alourdissement brutal et souvent



durable de la pression fiscale partout ailleurs. Quant à la contrainte pour faire entrer et retenir les néo-prolétaires dans les rets du salariat, en réprimant durement la mendicité, le vagabondage et a fortiori la rapine ou le brigandage, inutile d'insister sur le fait que la main armée de l'État (le soldat, le mercenaire, le juge, le garde-chiourme et le bourreau) est directement requise. Comme elle l'est par ailleurs pour réprimer les premières tentatives d'organisation et de lutte collectives des salariés.

Un dernier point : il existe diverses thèses historiques pour expliquer les déficiences industrielles de la France et de sa bourgeoisie. As-tu perçu dans la période que tu as étudiée des éléments spécifiques de nature à l'expliquer au moins partiellement ?

Là encore, il m'est impossible de répondre parfaitement à ta question en quelques lignes. Ce sont trois chapitres pleins du

troisième et dernier tome de l'ouvrage, qui paraîtra à l'automne, que je consacre à comprendre ce qui a assuré la supériorité de l'Angleterre (devenue Grande-Bretagne au début du XVIII^e siècle, après la fusion-absorption de l'Écosse) sur la France. Car cette supériorité, non seulement économique mais aussi politique et culturelle, est acquise dans le cours de l'époque protocapitaliste, avant même la « révolution industrielle » ; ce qui explique d'ailleurs que celle-ci se soit produite outre-Manche avant qu'elle ne se déclenche en France. Évidemment, un pareil phénomène ne se laisse pas réduire à une cause unique. Mais la cause principale me paraît malgré tout être le fait que, suite à leur défaite face à leurs homologues françaises à l'issue de la guerre de Cent Ans (1453), qui vaut à la monarchie et à la féodalité (puis la bourgeoisie à leur suite) anglaises d'être confinées dans une partie des îles Britanniques, elles n'ont plus pu compter que sur deux ressources : la terre (d'où résultera une précoce « révolution agricole » en Angleterre, dont les fameuses enclosures ne sont qu'un aspect et pas le plus important) et surtout la mer (sous la triple forme du commerce maritime, de la colonisation outre-Atlantique en Amérique du Nord et de la piraterie qui sera, on l'oublie trop souvent, la grande cause nationale anglaise aux XVI^e et XVII^e siècles). La France de son côté, pour toute une série de raisons qui tiennent en définitive à sa richesse agricole et démographique et à la prédominance consécutive des intérêts fonciers (qu'ils soient nobles ou roturiers, bourgeois ou paysans), n'a jamais (avant le XIX^e siècle) vraiment pris la mesure de la nécessité et de l'opportunité de se lancer sérieusement et de persévérer dans l'expansion commerciale et coloniale outre-mer. Et, à l'heure de l'affrontement avec la Grande-Bretagne, dans le cours de cette seconde guerre de Cent Ans qui ira de la fin du XVII^e siècle (la guerre de la Ligue d'Augsbourg, 1688-1697) jusqu'à la chute de Napoléon (1815), cela lui vaudra d'y être régulièrement défaite sur mer, d'y perdre quasiment toutes ses colonies, d'y voir ruiner une grande partie de son commerce colonial, pour être finalement défaite sur terre en Europe même. □

(1) *Le premier âge du capitalisme, tome 2 : la Marche de l'Europe occidentale vers le capitalisme*, Page 2 et Syllepse, 808 pages, 30 euros.

(2) Par analogie avec le phénomène géologique de soulèvement lent et progressif d'une zone de l'écorce terrestre qui peut aboutir à des chaînes de montagne (NDLR).

À propos de l'exposition *Rouge : l'art au pays des soviets*

PAR PHILIPPE CYROULNIK

Au Grand Palais, jusqu'au 1er juillet ; lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche : 10h à 20h ; mercredi : 10h à 22h.

Il faut souligner la qualité de l'exposition, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, à quelques absences regrettables près (Kandinski, Chagall et Sztreminski), elle rend très bien compte des dynamiques exceptionnelles que la révolution russe a entraînées au sein du monde artistique, toutes disciplines confondues. Elle intègre dans sa présentation tant les mouvements avant-gardistes que les courants académiques, puis réalistes socialistes, ainsi que quelques figures singulières. Cela permet aux spectateurEs de disposer de réels éléments de comparaison.

RENCONTRE ENTRE L'AVANT-GARDE ARTISTIQUE ET LE COMMUNISME

La Russie avait vu émerger des avant-gardes dès le début du XX^e siècle : le cubo-futurisme avec les peintres Exter, Larionov ou Gontcharova, qui allaient créer le rayonnisme ; le suprématisme avec Malevich, Lissitzky ou Rozanova ; et, à partir de 1917, le constructivisme, avec des artistes comme Popova et Rodtchenko, et le productivisme, dont le couple Rodtchenko-Stepanova vont être les initiateurEs. Comparativement aux pays européens, on doit noter le nombre de femmes qui participèrent à cette avant-garde : Exter, Popova, Stepanova, Gontcharova, Arkhtyrko, Koulaguina, Bruni et d'autres. Tous ces courants vont s'épanouir à cette période, et s'associer avec enthousiasme au processus révolutionnaire qu'ouvrit la révolution d'Octobre. On peut parler là d'une rencontre historique entre l'avant-garde artistique et le communisme. Ce qui est passionnant, c'est que cela se fait sans renoncement de la part des artistes à leurs problématiques propres. Bien au contraire, ce qui commence à se déployer, c'est un foisonnement de pratiques qui vont du tableau, du dessin ou de la sculpture à celle de l'affiche, de la scénographie, de

la photographie et de la typographie, à de véritables propositions pluridisciplinaires. Dans certaines de ces réalisations, conçues à l'occasion de spectacles, de manifestations ou rencontres, on peut voir émerger un nouveau mode d'expression artistique qui anticipe ce que, dans les années 1960 et 1970, on appellera « performances » ou « installations ».

CONFLUENCE ENTRE L'ART ET LA VIE, LA POLITIQUE ET L'UTOPIE

On voit se déployer une énergie intense, où les frontières entre les disciplines se défont, où la propagande révolutionnaire s'imprègne des couleurs de l'avant-garde, de l'ébranlement des formes, des rythmes, et des mots qu'elle provoque. Ceci résulte de cette confluence entre l'art et la vie, la politique et l'utopie, que stimulera, entre 1918 et 1927, la révolution russe. On voit ainsi, de Vitesbsk (avec Malevich, Lissitzki et Chagall) à Moscou (avec Klucis) ou Petrograd, les ateliers et les écoles d'art déborder sur les rues et dans les usines, envahir les écoles, les trains et les villes. On connaît les trains décorés de l'Armée rouge. Comme le déclare Maïakovski dans son *Ordre à l'armée des arts*, « *les murs sont nos pincesaux, les places sont nos palettes.* » Ainsi, on peut voir à Bakou, en 1922, pour le cinquième anniversaire de la révolution, le compositeur Arseny Avraamov, juché sur une tour et agitant des drapeaux multicolores, dirigeant un « orchestre » à ciel ouvert, avec pour instruments des sifflots d'usines et de locomotives, des moteurs d'aviation et des tirs de mitrailleuses et de canons. On peut voir les écrivains et poètes Babel et Maïakovski travailler avec des metteurs en scène comme Meyerhold, des artistes (Popova ou Rodtchenko) ou des musiciens (Chostakovitch). On peut voir les motifs de la modernité, le dynamisme de formes abstraites s'imprimer sur les tissus utilisés pour les vêtements quotidiens. On peut voir de grands décors

suprématistes ou constructivistes occuper les rues et les places.

VERS LA FORMULATION DU RÉALISME SOCIALISTE

L'exposition montre bien que le champ artistique ne se réduit pas qu'au courant d'avant-garde. Certains des artistes académiques et pompiers vont s'adapter à la situation nouvelle, en particulier dans le cadre de la politique de la commande de portraits et de scènes de genre, de peintures d'histoire ou d'allégories picturales. Une partie des artistes du *Proletkult* vont défendre un art figuratif « à message ». Ces deux courants vont progressivement s'allier contre l'avant-garde abstraite. Le début de la crise de la révolution, à partir de 1926, va voir cette alliance se consolider, ce modèle « réaliste » et académique s'affermir et prendre de plus en plus d'importance au fur et à mesure que va se consolider la mainmise stalinienne et bureaucratique sur l'appareil d'État et sur la société soviétique. La complicité affichée entre le peintre et critique Perelman et Jdanov incarne bien cela. La condamnation de l'abstraction et du formalisme, jusqu'au « néo-cézanisme », va accentuer la marginalisation de l'avant-garde soviétique. L'année 1929 est un tournant, avec la formulation du réalisme socialiste. Une partie des artistes vont se mouler dans ce cadre et se mettre au service d'un art apologétique et pompier. Il y a bien quelques exceptions comme Deneika (d'avant-guerre) dont on perçoit dans la peinture l'écho d'une certaine modernité, ou encore Chterenberg. Mais on a droit au pire avec les Zernova et autres William. Le sommet est atteint avec Guerassimov, véritable « Pompier en chef » de la peinture hagiographique.



Et l'une des façons « actuelles » de dépolitiser la question, c'est par exemple d'intituler « *Le renouveau de la peinture figurative* » cet ensemble d'œuvres qui, à l'exception de deux ou trois artistes, sont à la Russie ce que l'art sous Vichy est à la peinture française, et la peinture nationale-socialiste à la peinture allemande. Cela traduit un « relativisme » vraiment problématique mais symptomatique. En URSS, le réalisme, et plus précisément le réalisme socialiste, a été le terreau de la contre-révolution, tout particulièrement dans le domaine de l'art..

MISE SOUS LE BOISSEAU D'UNE AVENTURE ARTISTIQUE MAJEURE

Une partie de l'avant-garde va elle aussi se mettre au service du pouvoir stalinien. Certains artistes de l'avant-garde vont évoluer, de l'abandon de la peinture à la pratique d'un art de propagande. C'est le cas, en particulier, de Rodtchenko, Kluzcis et Stepanova, à l'origine du mouvement productiviste. Ce mouvement inventeur d'une technique artistique fondamentale de la modernité, le photomontage, et porteur d'une volonté d'en finir avec la peinture de chevalet, va être le creuset d'une soumission à la dictature, et non d'un rapprochement entre l'art et la vie, tel qu'il l'a souhaité à l'origine. Le formalisme, limité à une pratique de la photographie et de l'affiche, va intéresser la bureaucratie pour son efficacité visuelle et graphique ; surtout quand elle va de pair avec l'absence de toute dimension critique... L'utopie des productivistes va les amener à quitter le champ de la peinture pour s'en tenir à un stylisme industriel et textile qui ne gênait pas les objectifs productivistes soviétiques. Leurs projets textiles géométrisaient parfois des motifs empruntés au folklore russe, ce qui n'était pas non plus pour déplaire à une partie de la bureaucratie portée sur le nationalisme grand russe. Ils conçurent ainsi des matériaux de propagande visuelle d'une efficacité redoutable. Même quand il s'agissait d'esthétiser la pire des campagnes staliniennes comme celle du Canal de la mer Blanche... Cela n'empêchera pas certains d'entre eux comme Klucis de finir sous les balles de Staline. Rodtchenko, lui, échappera à l'exécution, mais pas à la mise à l'index tout un temps.

Le bilan que rappelle cette exposition est accablant : la mise sous le boisseau de l'essentiel d'une aventure artistique majeure. Le solde fut terrible : disparition tragique d'un certain nombre de ses protagonistes dans les abîmes du stalinisme, comme en témoignent les exécutions de Meyerhold, Babel, Klucis ou Mandelstam (parmi tant d'autres). Repli, marginalisation, répression ou silence pour Malevich et Vertov (malgré ses poussées « stalinophiles »), exil pour Gontcharova, Larianov ou Pougny, et suicide pour Koupstov et Maïakovski. Dans l'exposition, la période qui va de Gorbatchev à nos jours est un peu contrainte et très synthétique, même si on peut voir les œuvres d'artistes importants comme Khabakov, Prigov, Boulatov ou Sokol, et Komar et Melamid pour la diaspora. On perçoit chez eux un certain syncrétisme entre art pré-soviétique, art soviétique et art occidental. Il se pratique sur le mode de l'ironie, de la mélancolie ou du désenchantement. Il faut également évoquer, brièvement, l'intéressante documentation sur les projets architecturaux liés aux utopies sociales de la première partie de la révolution et les inflexions monumentales et kitsch de l'architecture stalinienne (que l'on verra déferler, au lendemain de la guerre, sur les « démocraties populaires »).

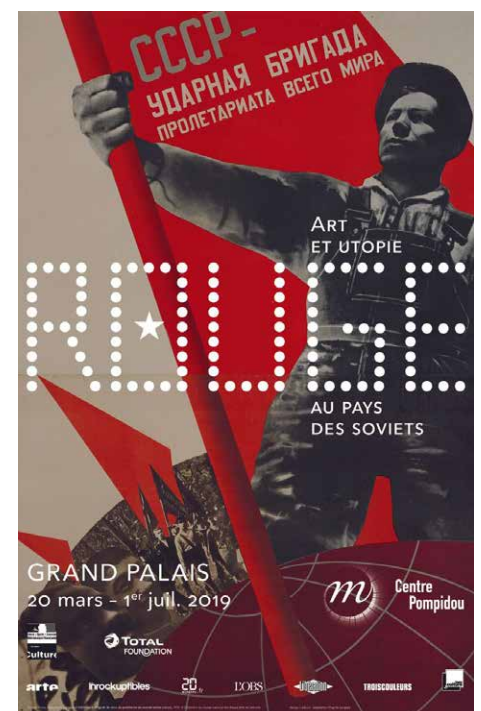
UNE EXPOSITION EXCEPTIONNELLE... MALGRÉ SES LIMITES

Il est peut-être symptomatique qu'en ces temps de crise sociale et culturelle du capitalisme les institutions artistiques majeures se soient mises à redonner une légitimité au réalisme socialiste comme mouvement artistique, et au pompiérisme misérabiliste à la Bernard Buffet (pour la droite) ou à la André Fougeron (pour la gauche). En France, le Consortium (Dijon) est un des artisans de ce recyclage, et on voit partout se développer leur avatars contemporains... Mais cela n'enlève rien à l'intérêt exceptionnel de cette exposition. Le catalogue est largement illustré et fournit beaucoup d'informations, à la réserve près qu'il reprend (pour une part des auteurs) le cadre idéologique d'une continuité « totalitaire » de Lénine à Staline. Une bonne part des analyses est sous-tendue par cette hypothèse. Les propos de Rancière sur Trotski et Staline témoignent d'une méconnaissance symptomatique des positions et analyse de Trotski, et les corres-

pondances qu'il suggère avec les dérives xénophobes des certains intellectuels universalistes contemporains frisent la calomnie et la réhabilitation, par la bande, du paysan Staline ! Du coup, le rôle d'un Lounatcharski est très minimisé ; cela est aussi le cas en ce qui concerne l'attitude très prudente de Lénine en matière de politique artistique, et sa volonté de s'en tenir aux principes généraux d'une politique artistique et éducative sans « régimenter ». Il faut chercher entre les lignes et les notes pour voir que la censure dans les années 1920 est bien plus faible que sous le stalinisme. Pourtant, le pays est alors encerclé par les armées blanches, soumis à l'étau des puissances occidentales et ravagé par une guerre civile entretenue par celles-ci... Mais rendre compte d'une telle vitalité, et même d'une telle liberté, dans de telles conditions, contredirait trop le récit contemporain sur le « communisme ». Du coup on n'en garde que la seule hypothèse dominante. □

En complément de l'exposition, on pourra consulter :

- *Chagall, Lissitzky, Malevitch : l'avant-garde russe À Vitebsk (1918-1922)*, Centre Pompidou
- *Katarzyna Kobro et Wladyslaw Strzeminski : une avant-garde polonaise*, Centre Pompidou
- *Jean-Claude Marcadé, l'Avant-garde russe : 1907-1927*, Flammarion
- *Gérard Conio, le Constructivisme russe, l'Âge d'homme*.



Le Piège américain, de Frédéric Pierucci (avec Mathieu Aron)

PAR JEAN-PAUL PETIT

Éditions Jean-Claude Lattès, 480 pages, 22 euros.

Ce livre se lit comme un roman policier, mais ce n'en est pas un. L'auteur était un cadre de la société Alstom, à la tête de la division chaudières. Lors d'un voyage d'affaire aux USA le 14 avril 2013, il est arrêté à la descente de l'avion et présenté à un procureur fédéral du Département de la Justice (DOJ) en charge de la lutte contre la corruption dans le cadre de la loi étatsunienne Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), de portée internationale dans la mesure où la transaction utilise le dollar ou qu'un simple message internet transite par un opérateur situé aux USA. Il est accusé de corruption d'un parlementaire indonésien, dans le cadre de la négociation d'un contrat de construction, par Alstom et une entreprise japonaise, de la centrale électrique de Tarahan en 2003. Pierucci était alors directeur commercial de la division Power en poste aux USA. Le procureur lui propose alors « d'informer » la justice US, de ne pas prévenir sa hiérarchie, et lui indique qu'Alstom est sous investigation depuis 3 ans et que la société refuse de collaborer avec la justice. Devant le refus de l'auteur d'accéder aux demandes du DOJ (selon les consignes de la direction d'Alstom données à ses cadres en pareille situation) et son exigence d'entrer en contact avec son employeur et avec les autorités consulaires, il est envoyé dans une prison de haute sécurité.

UN JOUET DANS UN BRAS DE FER

Pierucci compte sur le cabinet d'avocats désigné par Alstom pour assurer sa défense. Il sait qu'il y a eu corruption (3% du montant du marché) par l'intermédiaire de deux « consultants » choisis par la société japonaise, en accord avec la direction générale d'Alstom, mais il n'a fait qu'entériner des décisions prises à un autre niveau et se considère innocent d'autant plus qu'il n'en a retiré aucun bénéfice personnel. En fait, les avocats lui font entendre que son intérêt est de plaider coupable, de dire ce que le DOJ veut entendre, dans ce cas un « deal » peut être

conclu, qu'en cas contraire sa prison peut durer des années voire des dizaines d'années. En effet, le DOJ a en sa possession de nombreux documents issus de l'espionnage industriel des réseaux de télécommunication et d'informateurs sous contrôle. Il apprend qu'Alstom, dans une situation financière difficile, intéresse la société US General Electric (GE), du moins sa division Énergie et particulièrement le départe-



ment turbine. Rapidement il prend conscience qu'il n'est qu'un jouet dans un bras de fer qui le dépasse et que, de fait, il est otage. Sur les conseils de ses avocats et sur la promesse que son emprisonnement se limitera à 6 mois, Pierucci plaide coupable. Alstom engage alors une procédure de licenciement à son égard et ne paye plus le cabinet d'avocats.

UN CERTAIN EMMANUEL MACRON

Pendant ce temps, en d'autres lieux, des tractations se déroulent entre, d'une part, Patrick Kron, PDG d'Alstom, et GE et, d'autre part, le DOJ. Kron négocie la vente de la division Énergie d'Alstom à GE et son immunité judiciaire contre une amende payable par Alstom. Kron annonce la

vente, en court-circuitant l'État français, pourtant actionnaire d'Alstom. Le ministre de l'Industrie Montebourg est furieux, mais un certain Emmanuel Macron, alors dans l'entourage de Hollande, est moins surpris et fait approuver par la présidence cette vente d'une entreprise déclarée stratégique car ayant construit les turbines des 56 réacteurs nucléaires et celles des sous-marins de la force de frappe océanique et du porte-avion. Kron fait adopter par un conseil d'administration à sa botte la transaction, pour une somme qui couvre l'endettement de l'entreprise et le paiement de l'amende négociée avec le DOJ, ainsi qu'un bonus personnel de 4 millions d'euros. Pierucci apprendra que Kron s'est rendu aux USA pendant sa détention et qu'il n'a pas été arrêté, ce qui montre la collusion entre General Electric et le DOJ, complices dans l'appropriation d'Alstom par GE. Cette transaction réalisée, le procès Pierucci se déroule. Après une séance digne d'un procès stalinien ou l'accusé récite un texte négocié par le cabinet d'avocats, la juge lui annonce que, selon le barème, sa peine serait de 29 à 35 ans de prison. Après un délibéré d'une heure, la même juge vient lui annoncer sa décision : 30 mois de prison... De quoi couvrir la prison déjà réalisée avec un reliquat à faire. Une sinistre comédie... Direction, donc, la prison. Pierucci demande alors à terminer sa peine en France comme le droit l'autorise. Ces démarches prendront du temps. De retour en France il est libéré par un juge de Bobigny. La triste histoire de Pierucci est une belle illustration du fait que le monde économique de libre marché n'est pas un terrain de jeu où les règles seraient claires et respectées, mais plutôt une arène où tous les coups sont permis (à condition de ne se faire prendre) pour maintenir et accroître les privilèges des capitalistes, même au prix du sacrifice de quelques-uns de ses serviteurs les plus zélés. □

Restauration de Notre-Dame : précipitation... et inquiétudes

PAR MANON BOLTANSKY

Dans son intervention télévisée du 16 avril, Emmanuel Macron a annoncé qu'il ne lui faudrait pas plus de 5 ans pour reconstruire Notre-Dame « *encore plus belle* » (sic). Au delà du délai totalement farfelu et strictement motivé par la perspective des JO à Paris en 2024, cette annonce à aussi fait froid dans le dos à touTEs les professionnelEs de la conservation du patrimoine. Et pour accompagner ce caprice, le président demandait dans la foulée le vote d'une loi d'exception « *pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet* ».

Heureusement, le ministre de la Culture Franck Riester, est venu nous rassurer à l'Assemblée en expliquant que « *nous ne confondrons pas pour autant vitesse et précipitation* ». Et d'expliquer, en ouverture des débats autour de la loi, que ces 5 années étaient en réalité un « *délai ambitieux et volontariste qui permet de mobiliser* ». Un discours qui ne semble pas avoir convaincu au-delà des rangs de LREM, puisque la loi faisait l'unanimité contre elle à droite ou à gauche... Une loi finalement été votée en présence de 47 députés (32 voix pour). Avec une légitimité aussi solide que feu la flèche de Notre-Dame donc...

Cette loi pose pourtant un nombre important de problèmes. La première disposition concerne par exemple le montant de déduction fiscale pour les donateurs. « *Jusqu'au 31 décembre et dans la limite de 1000 euros, le projet porte de 66% à 75% le taux de réduction d'impôt sur le revenu* ». La limite des 1000 euros n'est que le petit supplément d'âme qui permet de faire oublier que les plus gros donateurs sont toujours les plus avantagés fiscalement... quand ils payent leurs impôts en France. De ce point de vue, nous nous contenterons de noter que même la droite en est venue à se demander si il était vraiment nécessaire de donner un coup de pouce à un dispositif fiscal jugé déjà « *très généreux* » ! La loi précise ensuite que tout l'argent récolté par la souscription (qui s'élève au-

jourd'hui probablement à près d'1 milliard d'euros) devra être strictement et uniquement affecté à Notre-Dame. Une disposition aussi absurde que problématique. En effet, on commence aujourd'hui à estimer le coût total des travaux autour de 700 millions d'euros. Que faire de l'argent en plus ? Le ministre parle de financer l'entretien de la cathédrale sur le long terme... Même si nous pourrions partager cette préoccupation soudaine pour la conservation du patrimoine, la financer par le biais de cette souscription remet en réalité directement en question le principe de financement public de la conservation de la cathédrale. En clair, cela permet en fait à l'État de se désengager financièrement et de retirer ce « *coût* » de son budget. Cet argent excédentaire devrait au moins pouvoir être reversé dans le reste du financement du patrimoine et du ministère de la Culture (qui a souffert d'importantes coupes budgétaires ces dernières années). Il pourrait, par exemple, également servir au financement de la formation publique des métiers qui interviendront dans la restauration de la cathédrale ou sur le reste des collections nationales publiques...

L'article 8 de la loi entérine quant à lui « *la création d'un établissement public de l'État aux fins de concevoir, de réaliser et de coordonner les travaux de restauration et de conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris* ». En plus d'être inutile, la création de ce nouvel établissement public et de l'administration qui l'accompagne est très coûteuse. Le tout pour des missions qui sont déjà et peuvent déjà être prise en charge au sein du ministère et notamment du Centre des monuments nationaux... Il s'agit également d'un moyen de créer une multitude de postes de hauts fonctionnaires inutiles mais aux salaires aussi ronnflants que leurs titres. Alors qu'on continue de l'autre côté de supprimer des postes de fonctionnaires qui eux, sont indispensables à la conservation du patrimoine, son accès et sa diffusion large et publique... Mais le problème le plus important de cette

loi reste la possibilité de dérogations aux règles en vigueur concernant la restauration des bâtiments classés sur la liste des monuments historiques. Pour respecter l'objectif des 5 ans, cette loi permettra de s'affranchir des règles en matière d'urbanisme, d'environnement, de construction et de préservation du patrimoine, ainsi qu'aux règles en matière de commandes et marchés publics... C'est d'autant plus inquiétant qu'en réalité le code du patrimoine autorise déjà un nombre problématique de dérogations aux dispositions de conservation des monuments classés. Les professionnelEs s'organiser pour essayer de s'opposer au projet et à la loi, tout en ayant conscience qu'ils et elles se retrouvent par ailleurs à défendre le système actuel de protection des monuments historiques et du ministère de la Culture qui est aujourd'hui tout à fait insuffisant et qui est... en partie responsable de la situation ayant mené à l'incendie accidentel de Notre-Dame !

Une lettre et pétition signée par les élèves conservateurs de l'Institut national du patrimoine résume bien ces préoccupations. Ils et elles y expliquent que « *Notre-Dame a vocation à devenir un chantier modèle et non un terrain d'explorations hasardeuses* » et que, pour cela, « *la restauration du patrimoine ne saurait être mise en œuvre sans cadre législatif, sans diagnostic scientifique et technique, sans contrôle* ». Ce qui semble pourtant, pour l'instant, être la ligne directrice d'un gouvernement qui met tout en œuvre pour que la volonté d'Emmanuel Macron soit le plus rapidement et le plus fidèlement appliquée, au mépris de l'avis des premierEs concernéEs et des règles déontologiques patrimoniales. Avec malice et une petite emphase littéraire, les élèves conservateurs concluent leur adresse par cette mise en garde, expliquant que le passage de cette loi offre « *finalement à tous les démolisseurs l'ardeur et l'impunité que les mots de Victor Hugo avaient si bien dénoncées* » en son temps. □